

PARCOURS D'INTÉGRATION

CONSTATS & RECOMMANDATIONS

LIVRE
BLANC

Contrat Territorial
d'Accueil et d'Intégration
de Grand Paris Sud

ÉDITORIAL

LIVRE BLANC
CTAI
Grand Paris Sud

“ Grand Paris Sud est un territoire riche de sa diversité, où un tiers des habitants a une histoire internationale.

Notre ambition, qui est considérable, est de donner à chacune et à chacun, non seulement le droit de vivre, mais aussi la possibilité d'exister, de se réaliser.

Commençons par nommer correctement les choses. Parlons de l'intégration des immigrés, durable, inscrite dans le temps et dans l'histoire de nos territoires, plutôt que d'accueil de « migrants », assignés à un mouvement dont on ne voit pas le terme.

Parlons d'accueil, au sens premier : *manière de recevoir quelqu'un, de se comporter avec lui quand on le reçoit ou qu'il arrive.*

Quel accueil réservons-nous aujourd'hui aux nouveaux arrivants ? Comme l'écrit si bien la philosophe Cynthia Fleury « sont indignes non pas celles et ceux qui vivent dans des conditions indignes, mais bien celles et ceux qui produisent et tolèrent ces conditions. En ce sens, qu'on le veuille ou non, l'indignité est l'affaire de tous. »

Au-delà des statistiques, ce sont des familles, des destins, des humains dont il est question et la manière dont nous les accueillons dit tout de nous et de notre avenir commun.

Nous avons le devoir d'agir. L'intégration se joue dans les territoires, réceptacles de toutes les difficultés, mais aussi de nombreuses solutions.

Au-delà des idées reçues, il est urgent de mieux connaître les dispositifs d'accompagnement et d'intégration actuels, afin d'en identifier les forces et les faiblesses pour s'attacher à les rendre plus efficaces.

Mettre les personnes concernées au cœur des dispositifs, décloisonner les administrations, les savoirs et les pratiques au service des personnes et de leurs parcours, sont autant d'exigences que nous devons porter. Et ce sans oublier la crise qui traverse le travail social et l'épuisement des professionnels, dont nous devons préserver et valoriser les fonctions.

Enfin, il faut avoir l'audace de chasser le spectre d'une société de l'exclusion, de la stigmatisation, de l'entre-soi que nous proposent certains médias, pour passer à une société de la considération. L'audace d'œuvrer à l'inclusion de toutes les personnes, quelles que soient leurs situations.

L'audace de croire que c'est possible. Et l'audace de le faire.



Nous avons le devoir d'agir. L'intégration se joue dans les territoires, réceptacles de toutes les difficultés, mais aussi de nombreuses solutions.

Michel BISSON

Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Marie-Line PICHÉRY

Vice-présidente en charge de l'inclusion républicaine, de l'éducation et de la politique de la ville de Grand Paris Sud

SOMMAIRE

7
PRÉAMBULE

14
L'ACCÈS
AUX DROITS

20
L'ACCÈS À
L'HÉBERGEMENT
ET AU LOGEMENT

38
L'ORIENTATION
ET L'INSERTION
PROFESSIONNELLE

44
L'ACCÈS AUX
SOINS ET AU
SUIVI MÉDICAL

“ Nous avons besoin de marqueurs positifs qui identifient nos actions et les bienfaits de l'immigration. Ils sont immensément importants pour être en capacité d'expliquer ce que nous faisons.

“ Comment se faire entendre dans le débat public et sortir du discours binaire sur la migration ?

“ Le Livre Blanc est une mise en lumière d'une multitude d'expertises très transverses du territoire

26 / L'ORIENTATION
ET L'INTÉGRATION
SCOLAIRE

32 / L'APPRENTISSAGE
DU FRANÇAIS

50 / LE TRAVAIL DES
PROFESSIONNELS

57 / CONCLUSION

“ Les républicains que nous sommes ont perdu la bataille de l'intégration en France. L'immigration fait peur aujourd'hui

“ Immigration - Insécurité - Délinquance : c'est la pensée qui s'est imposée dans notre pays et contre laquelle il faut lutter.

“ On préfère le mot INCLUSION Républicaine à celui d'INTÉGRATION car cela signifie que l'immigration est une richesse qui nous apporte.

“ L'immigration est une richesse. Il doit y avoir des régulations à l'échelle européenne mais on se doit d'avoir un accueil avec une intégration qui soit à la hauteur.

Note de la rédaction

Ce Livre Blanc, « Parcours d'intégration : constats et recommandations », est l'aboutissement d'un travail collectif réunissant des élus et des professionnels de l'accompagnement des migrants sur le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud dans le cadre de son Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration (CTAI). Orchestré par Ressources Urbaines, Centre de Ressources Politique de la Ville, ce Livre Blanc aborde les multiples problématiques qui jalonnent le parcours d'intégration au plus près de la réalité et de l'expérience de ses acteurs.

Après, une introduction de cadrage et de présentation succincte des enjeux de l'accompagnement des personnes en situation de migration, chacune des parties dresse d'abord un état des lieux recueilli et posé lors du travail collectif. Vient ensuite la présentation détaillée de recommandations et de préconisations opérationnelles pour rendre plus efficient l'accueil et l'intégration des primo-arrivants.

En postface, un glossaire des sigles et quelques définitions ont été ajoutés ainsi que la liste des professionnels ayant participé à l'élaboration de ce Livre Blanc.

Pour ne pas alourdir le texte, nous nous sommes conformés à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

PRÉAMBULE



Quelle est la réalité des parcours d'intégration et des pratiques d'accompagnement institutionnel des personnes en situation de migration sur le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud ? Logement, insertion socioprofessionnelle, formation, apprentissage du français, accès aux droits et aux soins... Ce parcours long et difficile sollicite de nombreux dispositifs et professionnels, mais pour quelle efficacité ?

À partir de l'expérience de professionnels de l'accompagnement social et d'élus, l'agglomération Grand Paris Sud dresse un état des lieux de l'ensemble des composantes de l'accueil et de l'intégration des migrants grâce au travail mené par une trentaine d'acteurs de ce territoire. Il s'appuie également sur l'intelligence collective pour proposer un ensemble de préconisations.

Zoom sur les objectifs et la méthode de travail qui ont conduit à l'élaboration du Livre Blanc.

INTÉGRATION : DE QUOI PARLE-T'ON ?

Pour le Haut Conseil à l'Intégration, le terme d'intégration désigne à la fois un processus dynamique et les politiques qui ont pour objet de faciliter sa mise en œuvre. En d'autres termes, la réussite de l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale² (BPI) dépend des personnes autant que des dispositifs mis en œuvre.

D'après N. UKRAYINCHUCK³, l'intégration des personnes immigrées est « *la capacité des immigrés à atteindre les mêmes résultats socio-économiques que les personnes nées dans le pays d'accueil, tout en tenant compte, bien sûr, de leurs caractéristiques* ». Ce processus comprend l'intégration économique et l'intégration résidentielle ainsi que l'intégration sociale et culturelle. Ces quatre dimensions sont imbriquées, elles peuvent évoluer à des rythmes différents, et se renforcent réciproquement.

L'intégration des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) présente en effet un certain nombre d'enjeux. Plusieurs difficultés apparaissent concernant l'accès à un hébergement ou à un logement, l'apprentissage de la langue française, l'acquisition d'une formation, l'entrée dans le monde professionnel ainsi que l'accès aux droits et aux soins.

² Les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) sont les étrangers qui ont obtenu le bénéfice d'une protection (réfugiés), au titre de la convention de Genève de 1951 ou de la protection subsidiaire (loi de 2003).

³ Maîtresse de conférence à l'Université de Lille et membre de l'Institut Convergences Migrations.

CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION (CTAI), LES POINTS-CLÉS

Mis en place sous l'impulsion d'Alain RÉGNIER, délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés⁵, les premiers Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration (CTAI) sont signés en 2019 par les préfetures et les collectivités territoriales volontaires.

Objectif : favoriser la mise en oeuvre d'actions concrètes pour améliorer la vie des personnes bénéficiaires de la protection internationale⁶ et des étrangers primo-arrivants⁷. Dès lors, l'ambition de ces CTAI est véritablement de partager, avec les territoires et les acteurs locaux, la politique d'intégration, jusqu'à présent largement concentrée dans les mains de l'État, ses services déconcentrés et les opérateurs mandatés.

LES



OBJECTIFS DES CONTRATS TERRITORIAUX D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

- Engager une démarche de co-construction entre l'État et les collectivités territoriales ;
- Valoriser l'expertise des acteurs locaux afin d'adapter les réponses ;
- Faciliter la coordination locale entre les différents acteurs ;
- Proposer des actions complémentaires aux dispositifs existants ;
- Inscrire les actions dans une approche pluriannuelle pour initier des actions dans la durée.

GRAND PARIS SUD, LA SEULE AGGLOMÉRATION D'ILE-DE-FRANCE ENGAGÉE DANS UN CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

Grand Paris Sud est aujourd'hui la seule agglomération d'Ile-de-France à être engagée dans un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration. Avec plus de 355 000 habitants, elle est aujourd'hui la première communauté d'agglomération en nombre d'habitants et l'un des moteurs de la croissance démographique d'Ile-de-France.

Pour Grand Paris Sud, le CTAI est l'opportunité de pouvoir renouer un dialogue avec l'État sur un sujet complexe et ambitieux.

Dans le cadre d'un travail d'accompagnement des professionnels de l'intégration, RESSOURCES URBAINES - Le Centre de Ressources Politique de la Ville⁹ - intervenant en Essonne, Val-de-Marne et Seine-et-Marne a lancé une première consultation des différents acteurs qui accueillent et accompagnent les primo-arrivants, dont les BPI.

À ce CTAI se croise le **programme AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés)** qui devrait se déployer en Essonne et en Seine-et-Marne courant 2024. Ce programme est porté par la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF), en lien avec la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (DIAIR), la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) et la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIAL). **Il vise, d'une part, la création d'un gui-**

chet unique départemental de l'intégration des réfugiés afin d'assurer un parcours d'intégration sans rupture aux réfugiés et, **d'autre part, à systématiser l'accompagnement vers l'emploi et le logement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI).**

À l'inverse du CTAI, le programme AGIR ne s'adresse qu'aux personnes bénéficiant de la protection internationale.

5 Une personne réfugiée est une personne qui s'est vu octroyer une protection par l'Ofpra sur le fondement de l'article 1, A, §2 de la Convention de Genève (asile conventionnel) ou du quatrième alinéa du Préambule de la Constitution de 1946 (asile constitutionnel).

6 Les bénéficiaires d'une protection internationale incluent les bénéficiaires de la protection subsidiaire, les apatrides ainsi que les réfugiés.

7 Une personne primo-arrivante est une personne originaire d'un pays tiers à l'Union européenne des vingt-huit (UE28), l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse disposant d'un premier titre de séjour d'au moins un an (en dehors des titres de séjour étudiants).

8 « Les Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration », plaquette de présentation produite par la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, Edition mars 2023.

9 Ressources Urbaines, à l'image des 19 Centres de Ressources Politique de la Ville qui composent le réseau national, a pour visée principale d'accompagner la qualification des acteurs du développement social et urbain, mettre à leur disposition des ressources (information, documentation, expérience...) et favoriser leurs échanges.

LA SITUATION MIGRATOIRE À GRAND PARIS SUD

Grand Paris Sud regroupe 23 communes situées dans les départements sur ce territoire et de la Seine-et-Marne.

Dans le cadre de ce Livre Blanc, nous nous concentrons sur la situation des BPI et des primo-arrivants sur ce territoire.

Si on ne peut savoir précisément combien de primo-arrivants y vivent, on dénombre cependant **3 332 signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)¹⁰ en 2021, dont plus de 33% résident ou sont domiciliés sur la partie essonnoise de Grand Paris Sud, soit 1 109 personnes.**

Par ailleurs, les données nationales permettent de nous éclairer sur le profil des primo-arrivants (voir les chiffres clés en encadré ci-contre).

Les personnes signataires du CIR expriment de nombreux freins à leur intégration, tels que la maîtrise des outils numériques, l'accès à une connexion Internet ou la maîtrise du français. En effet, sur le département de l'Essonne, 45% des signataires (dont 68% sont des réfugiés) se sont vu prescrire une formation linguistique. Ces difficultés impactent fortement leur vie quotidienne et freinent notamment leurs démarches d'insertion vers l'emploi.

¹⁰ Le CIR est signé par tous les étrangers primo-arrivants, y compris les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, admis pour la première fois au séjour en France et qui souhaitent s'y installer durablement. Le nombre de signataires du CIR a été de 108 909 en 2021.

SITUATION MIGRATOIRE EN

316 174 titres de séjour délivrés en « primo délivrance » à des ressortissants des pays tiers, hors Britanniques en 2022, contre 270 925 en 2021 (données du ministère de l'Intérieur). Ces chiffres incluent les personnes arrivées en France en 2021 et les étrangers déjà présents sur le territoire français régularisés en 2021.

131 254 premières demandes d'asile ont été enregistrées dans les Guichets Uniques de Demande d'Asile (GUDA)

56 179 personnes se sont vues octroyer une protection par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) et par la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).

L'enquête Elipa montre également que la situation sur le marché du travail, l'accès au logement et l'acquisition de la langue française diffèrent fortement, notamment selon le sexe et le motif d'admission au séjour. Venir en France est souvent un choix déterminé par des liens préexistants avec la France avant même la migration, choix confirmé par une volonté affichée de vouloir s'y installer définitivement.

FRANCE EN 2022 - LES CHIFFRES CLÉS



54 %

sont des hommes majoritairement jeunes : les trois quarts ont entre 18 et 39 ans au moment de l'enquête. Plus précisément, un tiers a entre 18 et 29 ans.



2/3

sont originaires d'Afrique, dont un tiers du Maghreb et un quart d'Afrique subsaharienne. Les personnes originaires d'Asie représentent environ un quart des primo-arrivants.



55 %

des primo-arrivants viennent en France dans le cadre d'une migration familiale. Ils rejoignent un membre de leur famille de nationalité française (**22 %**) ou étrangère (**20 %**), ou bien bénéficient d'un titre « liens personnels et familiaux » (**14 %**).



2 sur 10

obtiennent un titre de séjour pour un motif humanitaire, essentiellement des réfugiés (13 %) et des bénéficiaires d'une protection subsidiaire ¹¹ (4 %).



Les hommes viennent plus souvent pour deux motifs : un quart dans le cadre de la migration professionnelle et un quart pour une migration humanitaire.



Les femmes obtiennent leur titre de séjour plus rapidement que les hommes. Elles viennent plus fréquemment dans le cadre de la migration familiale.

18 %

des titres de séjour sont destinés aux primo-arrivants issus de la migration professionnelle. Ce sont, pour la quasi-totalité, des salariés.

¹¹ La protection subsidiaire est accordée à une personne qui ne remplit pas les conditions d'octroi du statut de réfugié mais qui établit qu'elle est exposée dans son pays à l'une des menaces graves énumérées à l'article L.712-1 du CESEDA (peine de mort, torture, peines ou traitements inhumains ou dégradants ; s'agissant d'un civil, menace grave, directe et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international).

OBJECTIFS DU LIVRE BLANC : DOCUMENTER DES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT, ÉNONCER DES PRÉCONISATIONS

Ce Livre Blanc a pour premier objectif de documenter les pratiques d'accompagnement et de suivi des professionnels ainsi que des bénévoles engagés auprès des personnes BPI et primo-arrivantes, mises en place sur le territoire de Grand Paris Sud. Il espère apporter des éléments d'information sur les pratiques déployées, ainsi que sur les leçons que les professionnels et les élus tirent de leur expérience. **Il entend également interroger les écueils, le manque de pertinence ou d'efficacité de certains dispositifs.**

Le second objectif est d'énoncer des préconisations utiles à l'élaboration du plan d'action qui sera mis en œuvre dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration. Pour les rédacteurs de ce Livre Blanc, il est important de présenter un schéma des processus de fonctionnement et de fournir des recommandations basées sur des expériences vécues par les acteurs et ce afin d'orienter les exercices d'intégration à venir, à Grand Paris Sud et ailleurs.

Cet ouvrage vise à mettre en valeur les dispositifs pertinents et efficaces qui devraient être conservés et renforcés, autant qu'à dénoncer - sur la base de constats partagés par des professionnels de l'accompagnement - les dispositifs défaillants, maltraitants ou mettant en péril les parcours d'intégration et d'autonomisation des personnes concernées.

Ce document ne vise nullement à synthétiser de manière exhaustive et définitive les enjeux existants sur le territoire de Grand Paris Sud. Une cartographie de ce type suppose des recherches plus approfondies, notamment des travaux sur le terrain, qui ne sont pas du ressort du présent document. L'échange d'expériences avec des parties prenantes clés, la participation de professionnels de Grand Paris Sud, ont abouti à ce Livre Blanc qui, même s'il reste parcellaire, reflète une réalité non négligeable des problématiques et des besoins des personnes BPI et primo-arrivantes, et des acteurs de l'accueil et de l'accompagnement, ainsi que des solutions à apporter.

UN ÉCRIT COLLECTIF ORCHESTRÉ PAR RESSOURCES URBAINES

Afin d'ordonner méthodiquement les éléments fondamentaux des dispositifs d'intégration sur le territoire de Grand Paris Sud, Ressources Urbaines a adopté une méthode de travail collaborative. Ce Livre Blanc est un écrit collectif réalisé à partir des contributions d'élus et de professionnels issus d'autorités locales, de structures privées et du secteur public de l'agglomération qui accueillent, accompagnent, soignent, hébergent, forment, orientent les personnes en situation de migration (BPI ou primo-arrivantes). Au final, **plus de 30 professionnels ont contribué à la rédaction de ce document, avec le soutien de Ressources Urbaines, d'Évangeline MASSON-DIEZ, sociologue** (Lirtes, ICM) et de Soazig DOLLET, doctorante en science politique (Sciences Po, ICM).

LA MÉTHODE DE TRAVAIL REPOSE SUR TROIS TEMPS :

1

RENCONTRE DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT



Cette première rencontre a eu lieu le 24 mai 2023 à la Maison Départementale de l'Habitat à Évry-Courcouronnes. Elle réunissait des professionnels de l'accueil et de l'accompagnement de Grand Paris Sud qui sont les premiers acteurs du parcours des personnes concernées : éducateurs, assistants sociaux, professionnels de l'enfance et de l'éducation, salariés d'associations mandatées par la préfecture, bénévoles ou encore agents des collectivités et de l'État. Après une introduction de la sociologue Évangeline MASSON-DIEZ, qui visait à définir les termes utilisés lors de la rencontre, resituer l'actualité autour de l'accueil des personnes migrantes et nourrir la réflexion collective, chaque participant était invité à intervenir dans des « ateliers de concertation et d'identification des enjeux ». Pour chacun des enjeux, il leur était demandé de partager les constats et les problématiques rencontrés et d'identifier les actions et les projets existants.

2

UN TEMPS DE TRAVAIL THÉMATIQUE



Après ce temps de travail collectif, les professionnels se sont retrouvés sur des temps de travail thématiques pour **définir et écrire ensemble constats et préconisations.**

3

UNE RENCONTRE AVEC LES ÉLUS DE GRAND PARIS SUD



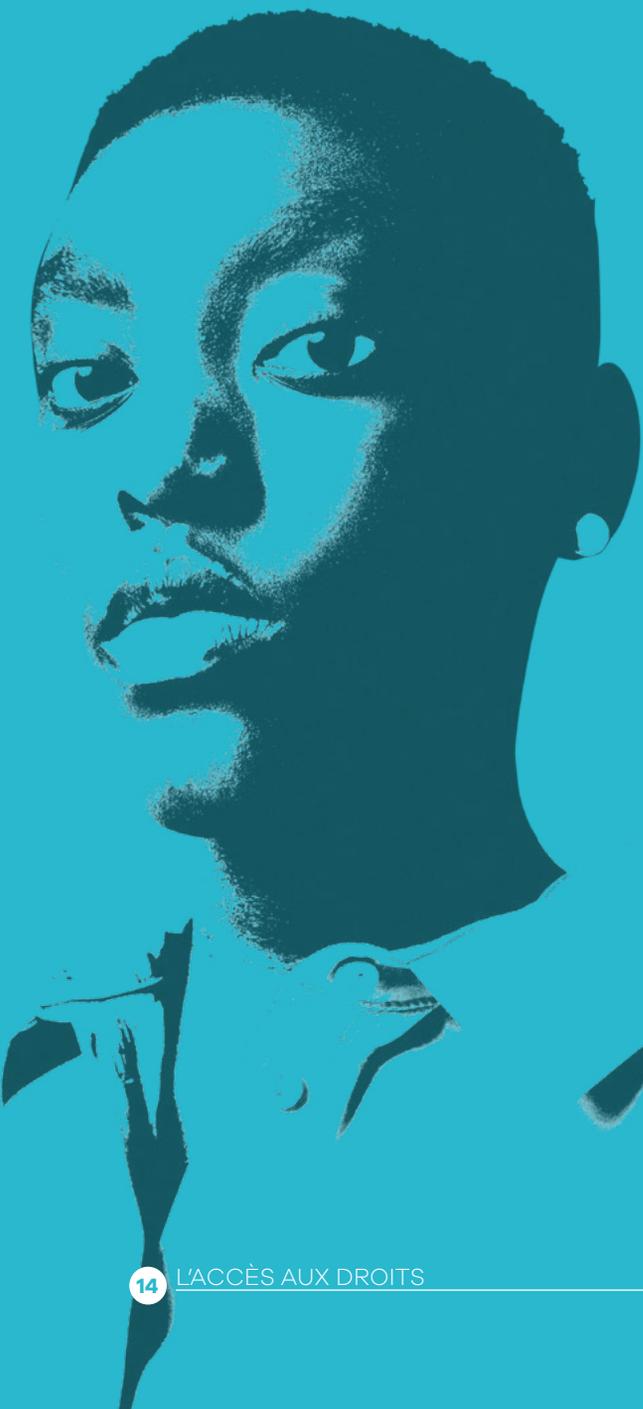
Le 28 novembre 2023, cette rencontre s'est déroulée dans les locaux de Grand Paris Sud à Évry-Courcouronnes, avec cette fois des élus de l'agglomération. Après un temps d'introduction réalisé par Évangeline MASSON-DIEZ, les élus ont été amenés à réfléchir sur leurs perceptions de cette réalité. Ils ont également pu faire part des problématiques récurrentes auxquelles ils sont confrontés.

S'est également dégagée une thématique transversale : **le cadre et la charge de travail des professionnels.** C'est autour de ces thématiques que se sont articulés les constats ainsi que les préconisations qui font le cœur de cet écrit.

6 THÉMATIQUES PRIORITAIRES IDENTIFIÉES

- L'accès aux droits
- L'hébergement
- L'insertion professionnelle
- L'éducation et la jeunesse
- La santé et la santé mentale
- La linguistique

L'ACCÈS AUX DROITS



Si le droit de demander l'asile est consacré par la Convention de Genève, et d'autres traités fondamentaux dans le domaine du droit international humanitaire, dans les faits, les étapes pour accéder effectivement à ce droit dépendent des modalités d'accueil mises en œuvre par chaque État.

L'accès à la demande d'asile suppose non seulement d'avoir accès à l'information mais également de disposer de ressources financières, matérielles et sociales suffisantes. En France, les obstacles pour obtenir des informations et faire sa demande d'asile sont nombreux et peuvent transformer le parcours d'insertion en parcours du combattant ¹².

L'évolution constante ¹³ du code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) et sa complexité met en difficulté les personnes étrangères et tous les protagonistes de l'accompagnement. Si le CESEDA organise le droit au séjour des étrangers au regard de ces droits fondamentaux, le Défenseur des droits dénonce « *une tendance à la précarisation du séjour des étrangers, prévue directement par les textes mais également relayée par les défaillances et les pratiques parfois illégales de certaines administrations* » ¹⁴.

LES CONSTATS PARTAGÉS

Une méconnaissance des droits et des dispositifs

Les personnes en situation de migration rencontrent une difficulté dans la compréhension de la procédure de demande d'asile ou de demande de titre de séjour. Compréhension d'autant plus rude que le processus pour y accéder est complexe. Il y a cependant une amélioration de la prise en charge de ces personnes en Guichet Unique des Demandeurs d'Asile (GUDA) ainsi qu'une prise en compte de la vulnérabilité par l'OFII.

Pour autant, il manque sur le territoire un lieu de premier accueil facilement identifiable permettant de se repérer rapidement dans l'ensemble des démarches et des services.

Les professionnels de l'accompagnement, dans le domaine de la santé et de l'éducation ainsi que les employeurs sont eux aussi souvent perdus face à la complexité du droit des étrangers, des cadres et dispositifs légaux concernant les BPI et les primo-arrivants. Enfin, pour ces derniers, l'accès aux droits est conditionné à l'obtention d'une domiciliation qu'il est très difficile d'obtenir en Ile-de-France.

Des barrières linguistiques, culturelles et numériques

Les personnes ne parlant pas français sont en grande difficulté pour accéder à leurs droits. S'il est attendu que les personnes aient un niveau de français minimum pour avoir accès à certains droits (le droit au séjour contraint à la maîtrise de la langue d'un niveau A2 pour un droit de séjour de 10 ans, et d'un niveau A1 pour la délivrance d'un droit de séjour pluriannuel de 4 ans), il est important de rappeler que le renouvellement des titres de séjour est de plein droit pour les personnes bénéficiaires d'une protection internationale et la non-signature est décorrélée de la maîtrise de la langue française.

L'illettrisme et la fracture numérique fragilisent aussi beaucoup l'accès aux services et aux dispositifs. Les personnes n'ont pas nécessairement d'accès aux outils et/ou pas de connexion Internet ou alors une mauvaise connexion. Ils ont souvent une mauvaise maîtrise de l'outil numérique et ne bénéficient pas d'accompagnement suffisant pour combler cette lacune.

Les professionnels de l'accompagnement sont eux-mêmes confrontés aux freins numériques dans le cadre de la dématérialisation des démarches. Une meilleure formation à l'utilisation des outils numériques est parfois nécessaire ainsi qu'un renfort de l'équipement (outils informatiques et accès à une bonne connexion Internet).

12 « Les oubliés du droit d'asile », enquête sur les conditions de vie et l'accès aux droits des exilés fréquentant 5 structures d'accueil à Paris, réalisée du 1^{er} au 15 juin 2021 par les associations Watizat, Samu Social de Paris, Fédération Armée du Salut, Emmaüs Solidarité, France Horizon, Aurore, Secours Catholique-Caritas France et la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France, Action contre la faim.

13 Vachet, Marie-Sophie. « Le droit des étrangers en France : particularités et finalités d'un droit en constante évolution », *L'Homme & la Société*, vol. 206, no. 1, 2018, pp. 265-287.

14 « Les droits fondamentaux des étrangers en France », rapport du Défenseur des droits, 2016.

Des moyens humains, matériels et financiers très insuffisants

Alors que les dispositifs sont souvent saturés et les délais d'attente particulièrement longs pour un premier rendez-vous, le manque de travailleurs sociaux et de personnels au sein des Maisons Départementales des Solidarités est malheureusement criant. Ceci contribue à rallonger des délais déjà longs de prise en charge et d'accompagnement. Notons que de nombreuses personnes en situation irrégulière ne peuvent pas bénéficier de l'offre relevant du droit commun.

Les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de migration, notamment dans l'accès à leurs droits, ont un besoin fort de pérennisation des actions. **À ce jour, la pérennisation des initiatives n'est pas assurée et les actions en faveur de l'accès aux droits des personnes résidant sur ces territoires ne peuvent pas s'inscrire dans la durée.**

Un manque de visibilité et de coordination des acteurs et des structures

Même si une offre importante d'accompagnement existe sur l'agglomération de Grand Paris Sud, celle-ci est segmentée d'une commune à une autre, ainsi qu'entre les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

Cela entraîne une mauvaise lisibilité de l'offre pour les personnes résidant sur ce territoire comme pour les acteurs eux-mêmes. **Une meilleure coordination des structures d'accompagnement est nécessaire. Il n'existe pas non plus de centralisation de l'offre d'accompagnement.**

Un non-recours aux droits qui impacte tous les champs de l'accompagnement

Le non-recours aux droits a un impact sur tous les aspects de la vie des personnes étrangères : logement, santé, retraite... Outre la méconnaissance des droits et dispositifs, d'autres facteurs expliquent le non-recours : la complexité des démarches et la crainte des conséquences négatives, la non-mise à jour de leur situation les faisant tomber dans l'illégalité. La crainte de devoir rendre des comptes (peur du trop-perçu et de devoir payer) est également un frein.

Les démarches liées à l'obtention de l'acte d'état civil auprès de l'OFPRA ou pour le titre de séjour en préfecture, sont cruciales mais peuvent se révéler particulièrement difficiles pour les BPI, mais aussi pour les professionnels qui les accompagnent. Elles conditionnent pourtant la suite du parcours d'intégration. Si ces démarches n'aboutissent pas rapidement, elles peuvent affecter considérablement le quotidien des personnes concernées. D'autres démarches et aides (santé, logement, aides sociales...) peuvent également s'avérer difficiles à mobiliser pour les BPI au regard de la dématérialisation de nombreux services.

En outre, les professionnels et les élus identifient de nombreuses problématiques dites « périphériques », des incohérences administratives voire des pratiques illégales qui bloquent le processus d'intégration des BPI. Sont évoqués des blocages et incohérences administratifs liés au compte bancaire, au permis de conduire, à la difficulté d'obtenir des rendez-vous qui mettent à mal le travail des professionnels pour avancer dans l'élaboration des parcours d'accompagnement.

RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES



Mieux identifier
les acteurs et les lieux ressources

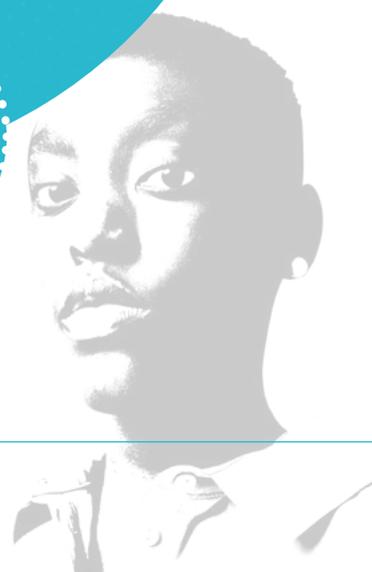
Développer
les points de rencontre et
d'écoute pour les personnes



Renforcer
l'accès aux droits
et aux ressources
des personnes



Améliorer
les conditions d'accueil et de
travail des professionnels



RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES & PROPOSITIONS

Recommandations stratégiques

Mieux identifier les acteurs et les lieux ressources d'accès aux droits



Déclinaisons opérationnelles

■ **Créer un guide d'accueil à destination des personnes en situation de migration** arrivant sur une commune de Grand Paris Sud, sur le modèle du guide des associations délivré par une commune, et **sous le format du Guide pour les réfugiés de Paris**. Ce guide comprend une cartographie des lieux d'accueil, d'accompagnement, de suivi et des lieux ressources à l'échelle de Paris, ainsi qu'une présentation des acteurs locaux impliqués. Ce guide de référence doit favoriser l'orientation des publics nouvellement arrivés sur la commune et soutenir leur installation. Il leur permet également de connaître la manière d'accéder à leurs droits.

L'objectif est également d'aider les professionnels à bien orienter ce public nouvellement arrivé. Le guide comporte des informations relatives aux démarches de santé et aux structures locales dédiées ; des précisions sont également apportées sur les questions scolaires et les structures éducatives locales ; sur les questions de logement et d'hébergement ; sur les transports et les modalités de déplacement ; sur les lieux d'apprentissage du français et les structures locales dédiées ; sur les activités de loisirs et sportives et les acteurs locaux... Une mise à jour annuelle de ce guide est nécessaire.

■ Nommer et identifier **un référent d'accès aux droits dans les préfectures de l'Essonne et de Seine-et-Marne**, afin de faciliter les démarches des professionnels et favoriser les échanges.

Recommandations stratégiques

Développer les points de rencontre et d'écoute pour les personnes en situation de migration



Déclinaisons opérationnelles

■ **Ouvrir un lieu d'accueil centralisé, physique et visible** pour les personnes en situation de migration avec la possibilité d'un accès à un interprète si le besoin est identifié (via, si besoin un service d'interprétariat par téléphone de type ISM). L'accueil physique doit être accessible 24h sur 24 et 7j sur 7, central et facilement accessible. Y seraient organisées des permanences de plusieurs services d'accès aux droits tels que la CAF et France Service. Cela permettrait un accompagnement des situations spécifiques et un soutien aux démarches dématérialisées.

■ **Créer un tiers lieu pour les femmes avec ou sans enfants**, sur le modèle de la Maison des Femmes de Saint-Denis qui permet de toucher ce public particulièrement vulnérable et invisibilisé. Ce lieu peut reposer sur une articulation de financements privés et publics et être mutualisé et occupé par plusieurs associations. Il s'agit d'un lieu de vie pour toutes les femmes quelle que soit leur situation administrative, avec une attention particulière aux femmes en situation de précarité et de migration.

ONS OPÉRATIONNELLES

Recommandations stratégiques

Renforcer l'accès aux droits et aux ressources des personnes



Déclinaisons opérationnelles

- **Imposer l'obligation de domiciliation des personnes primo-arrivantes et BPI dans les communes** où les bénéficiaires ont leurs habitudes de vie qu'il s'agisse du lieu de vie, d'activité professionnelle, de prises en charge médicale, de l'accès à la formation ou à la scolarité...
- **Permettre un accès au RSA jeune pour les BPI -25 ans** sans minimum de délai de présence en France (contre les 5 ans de présence sur le territoire français actuellement) et sans condition d'expérience professionnelle (contre l'obligation actuelle d'un minimum de 2 ans d'emploi dans les trois dernières années).
- **Obliger la mise en œuvre des Contrats d'Engagements Jeune (CEJ)** par l'ensemble des missions locales ou par Pôle emploi pour tous les jeunes BPI (18-25 ans).
- **Favoriser et simplifier l'embauche de conseillers numériques** en priorité pour les associations des quartiers.

Recommandations stratégiques

Améliorer les conditions d'accueil et de travail des professionnels



Déclinaisons opérationnelles

- **Renforcer l'accès à l'interprétariat et la traduction pour les agents des services publics** et les professionnels associatifs est urgent. Ce service d'interprétariat et de traduction professionnelle peut se faire soit par téléphone soit par le recrutement d'interprètes, de professionnels bilingues ou de bénévoles formés dans les lieux d'accueil. Outre une meilleure compréhension des besoins et des demandes, cela évite de passer par des traducteurs non-professionnels, souvent connaissances ou descendants des personnes accompagnées, ce qui n'est pas sans poser régulièrement des questions de confidentialité et d'éthique aux professionnels.
- **Consolider l'expertise des acteurs professionnels à travers un outil commun interstructure** sous la forme d'un catalogue numérique (avec une version papier), cartographié, comportant les coordonnées, la description de l'offre et les personnes référentes selon les programmes, les associations, les institutions et les services. Couplé au guide pour les bénéficiaires, cet outil doit permettre aux acteurs de mieux cerner les possibilités du territoire et de gagner en efficacité dans leurs accompagnements.

L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT



La question de l'accès à un hébergement des personnes en situation de migration soulève immédiatement des préoccupations telles que le manque de place, la saturation des centres d'accueil, la complexité des nombreux dispositifs existants et des flux de réfugiés qui arrivent dans les centres et les structures au titre de la « solidarité nationale pour assurer l'accueil de réfugiés en provenance d'autres territoires particulièrement en tension » (note ministérielle de février 2021). L'enjeu sur ce sujet est à la fois d'assurer une répartition équilibrée de la prise en charge des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) et d'améliorer leurs conditions d'accueil le plus souvent précaires.

L'accès à l'hébergement ne se résume pas à un problème temporaire qui se pose uniquement pendant les premiers mois du séjour en France. Des questions de statuts administratifs, de revenus ou de compositions familiales contraignent certaines personnes à rester plusieurs années en hébergement, dans des conditions souvent inadaptées à leurs besoins. L'obtention d'un logement stable prend du temps et les personnes peuvent attendre plusieurs années comme le constatent les acteurs qui accompagnent les primo-arrivants.

De plus, les professionnels soulignent les coûts élevés de journées des structures d'hébergement qui ne permettent pas d'accompagner de manière adéquate les personnes en grande précarité.

LES CONSTATS PARTAGÉS

Un manque de places d'urgence pour les plus vulnérables

Les dispositifs d'hébergement d'urgence sont largement saturés. Lorsque les personnes réussissent à obtenir une place, les conditions dans lesquelles elles sont accueillies sont souvent précaires : elles ne bénéficient que d'une seule nuit au maximum et doivent appeler le 115 à 7h ou à 20h pour espérer obtenir un hébergement. De plus, le 115 constitue le seul point de contact entre les personnes et le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), ce qui rend, les dispositifs illisibles pour les plus précaires.

En plus de ce manque de réelles places d'hébergement et de la complexité des dispositifs, des situations spécifiques se présentent en fonction du profil des personnes en situation de migration. Deux groupes sont particulièrement en difficulté :

- **Les familles nombreuses** et les personnes en situation de regroupement familial sont confrontées à une pénurie d'hébergements adaptés et sont souvent séparées et dispersées sur le territoire (le père de famille séparé de la mère et des enfants).
- **Les personnes ayant de lourdes problématiques de santé** (physique et mentale), pour lesquelles les structures d'hébergement ne disposent pas de moyens supplémentaires. Il n'est pas rare que ces personnes soient orientées vers des structures inadaptées à leurs besoins.

La saturation des dispositifs et de leur inadaptation aux réalités des personnes en migration ont notamment conduit les élus de Grand Paris Sud à **souligner une conséquence préoccupante : la prolifération des marchands de sommeil sur le territoire**. Face à l'impossibilité de trouver un hébergement, il n'est pas rare que les personnes, femmes, hommes et enfants, se tournent vers ces marchands de sommeil, communautaires ou non, pour obtenir un toit qu'il s'agisse d'un squat, d'un appartement surpeuplé ou d'un logement insalubre. Ces situations contribuent fortement à rendre « invisibles » les personnes concernées, en particulier les plus vulnérables (notamment les victimes d'exploitation des êtres humains). Elles ne deviennent malheureusement visibles que lorsque des drames ou des incendies se produisent.

DES DISPOSITIFS NOMBREUX DIFFICILEMENT LISIBLES

REPÈRES

Au 1^{er} janvier 2023, le Dispositif National d'Accueil (DNA) des demandeurs d'asile comptait environ 46 746 places autorisées en Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) auxquelles s'ajoutent plus 2400 places programmées, soit un total de 49 146 places.

Depuis 2015, ce dispositif s'est transformé. À côté des traditionnels Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), de nouvelles formes d'hébergement spécialisé ont été créées : l'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA), les Centres d'Accueil et d'Étude de Situations (CAES), les Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO), les Centres d'Hébergement d'Urgence pour Migrants (CHUM)....

Le Dispositif d'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA), géré régionalement, s'est ainsi développé en 2010 pour pallier le manque de places de CADA.

Le Centre d'Accueil et d'Étude de Situations (CAES), dispositif créé en 2017 est également destiné aux personnes qui souhaitent solliciter l'asile. Les CAES comptent environ 4 500 places et proposent un sé-

jour très bref (en théorie un mois, deux en réalité) et un accès direct aux Structures du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA).

À côté de ces structures autorisées, existent des dispositifs apparentés (DPHRS, DAHAR, CAIR), notamment en Ile-de-France. L'OFII est compétent pour l'admission, la prolongation et la sortie de ces centres dans le cadre du DNA contrairement aux Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociales (CHRS).

Début 2023, le dispositif d'accueil dédié comptait 113 358 places, en-deçà des besoins d'hébergement. En outre, malgré la création massive de places, ce dispositif d'accueil n'héberge que 40% des personnes dont la demande d'asile est en cours.

La complexité de la typologie de ces lieux rend difficile la compréhension et la lisibilité de leurs fonctions. « *Si ces centres répondaient au départ à une logique d'accueil et d'accompagnement, ils sont de plus en plus utilisés comme des outils de contrôle administratif* », d'après la Cimade¹.

¹ <https://www.lacimade.org/schemas-regionaux-daccueil-des-demandeurs-dasile-quel-etat-des-lieux/>

Des personnes précarisées par des dispositifs d'aide inadaptés

Après avoir fait leurs démarches au **Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile (GUDA)**, les personnes éligibles bénéficient des **Conditions Matérielles d'Accueil (CMA)**, c'est à dire de ressources financières appelées **ADA (Allocation Demandeur d'Asile)**. Selon leur situation personnelle ils peuvent également recevoir une proposition d'hébergement. Cependant, pour les plus vulnérables, le délai d'obtention de l'ADA qui est de 45 jours est long et elles se retrouvent le plus souvent contraintes de vivre à la rue ou dans un centre d'hébergement.

De la même manière, lorsqu'une personne obtient le statut de la protection internationale, il peut s'écouler plusieurs mois avant que le Revenu de Solidarité Active (RSA) ne soit débloqué, alors que l'ADA prend fin un mois après la notification de la décision de l'OFPRA ou de la CNDA. Cette temporalité place les Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) en situation de grande précarité. Les BPI de moins de 25 ans, qui ne sont pas éligibles au RSA, sont les plus touchés par cette situation. Il est important de noter que les réponses des pouvoirs publics varient en fonction de la ville et du département. La mission locale ne répond pas toujours positivement pour soutenir financièrement les jeunes de 18 à 25 ans. Parmi les aides possibles, on peut mentionner le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), contrat de 9 mois, renouvelable jusqu'à 18 mois).

Les dons alimentaires ne semblent pas toujours adaptés en raison de l'irrégularité de l'approvisionnement et la faible diversité des produits proposés. Cependant il est important de noter que l'équilibre nutritionnel est inscrit au cahier des charges des

structures d'aide alimentaire habilitées. De plus, les professionnels soulignent que certaines associations d'aide alimentaire, notamment *les Restos du Cœur*, sont fermées à certaines périodes de l'année, comme le mois d'août, sans qu'il y ait d'autres initiatives pour prendre le relais.

Par conséquent, les structures d'hébergement sont souvent contraintes de faire face à ces situations de grande précarité sans bénéficier de ressources financières supplémentaires.

Des dispositifs d'hébergement saturés

La saturation des Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) rend difficile l'orientation des BPI les plus vulnérables. Ils ne peuvent que très rarement prétendre à un hébergement en résidence sociale au regard des critères de sélection nécessaires pour intégrer ces établissements. Par ailleurs, le SIAO est lui-même fortement engorgé. La situation est encore plus compliquée pour les déboutés du droit d'asile. Ce public fait également appel au 115 mais cette plate-forme unique est, comme nous l'avons déjà souligné, totalement saturée.

Le manque de professionnels

La saturation des dispositifs d'hébergement pèse fortement sur le travail des professionnels de l'accompagnement. Face aux difficultés rencontrées, ils finissent parfois par douter de leur capacité à accompagner ces personnes et plus généralement de leurs compétences. Sans compter qu'à l'instar d'autres champs de l'action sociale, les professionnels travaillant en lieux d'hébergement et sur les questions du logement pointent une difficulté à recruter, en particulier de travailleurs sociaux diplômés.

RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES & PROPOSITIONS

Recommandations stratégiques

Diminuer la précarité des personnes



Déclinaisons opérationnelles

- **Renforcer les ressources financières des personnes accueillies et des structures d'hébergement en augmentant de 50 centimes le prix de journée** à destination des CAES, CADA, HUDA et CPH afin de couvrir les dépenses des opérateurs pour pallier les situations de grande précarité.
- **Réaffirmer l'inconditionnalité du droit à l'hébergement d'urgence.** Lorsqu'elles se trouvent confrontées à des situations d'extrême vulnérabilité, caractérisées notamment par la présence d'enfants en bas âge, de personnes âgées, malades ou handicapées, **les autorités publiques sont tenues à une obligation de moyens renforcée.** Rappeler que l'hébergement est un droit pour les demandeurs d'asile et que les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile dans l'Union européenne (UE) sont définies et encadrées par la directive européenne 2103/33/UE dite 'Accueil'.

Recommandations stratégiques

Repenser ET transformer tout le dispositif du 115



Déclinaisons opérationnelles

- **Régionaliser le SIAO** afin de fluidifier les demandes et les places disponibles. Le SIAO étant géré à l'échelle départementale, il convient de mettre en place un relais entre les structures et les différents territoires afin d'éviter un retour à la rue des BPI ou des primo-arrivants en cas de fin de prise en charge ; **il est possible de s'inspirer de la Maison de la Veille Sociale** (Auvergne-Rhône-Alpes). En cas d'une offre SIAO saturée, les déplacements sur d'autres territoires de la région sont ainsi rendus possibles afin de fluidifier les solutions d'hébergement sur les différents territoires tout en offrant un service de proximité qualitatif et accessible (accompagnement et appui par les travailleurs sociaux à toute heure) aux professionnels et aux personnes accompagnées.
- **Augmenter les places d'hébergement** dans tous les dispositifs d'urgence et d'insertion, autant pour les adultes isolés que pour les familles afin d'éviter les séparations.
- **Augmenter les durées de maintien** au sein des centres d'hébergement par exemple un an pour les personnes réfugiées (3 mois renouvelable 1 fois en CADA et HUDA, 9 mois en CPH) et 3 mois pour les personnes déboutées de leur demande d'asile (contre 1 mois actuellement). Une telle action devrait limiter le nombre de personnes à la rue et éviter des ruptures de parcours.

ONS OPÉRATIONNELLES

Recommandations
stratégiques

Lutter contre la précarité
et l'errance résidentielle



Déclinaisons opérationnelles

- **Maintenir et renforcer certains dispositifs existants**, à commencer par les CCAS du territoire, les Guichets Uniques pour Demandeurs d'Asile (GUDA) et le dispositif national d'accueil (DNA). Un renforcement des moyens financiers et des équipes chargées de l'accompagnement vers le logement au sein de ces dispositifs est urgent.
- **Réaffirmer l'inconditionnalité de l'accès aux structures d'hébergement et faciliter l'accès à un logement durable et adapté à toutes les compositions familiales.**

RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES



**Diminuer
la précarité
des personnes**



**Repenser et
transformer
le dispositif du 115**



**Lutter
contre la précarité**

L'ORIENTATION ET L'INTÉGRATION SCOLAIRE



En France, les enfants et les jeunes BPI et primo-arrivants font face à des défis importants lorsqu'il s'agit de leur parcours scolaire. Pour répondre à leurs besoins éducatifs particuliers, l'Éducation nationale a mis en place des dispositifs spécifiques dédiés à l'accompagnement de leur scolarité.

Cependant la situation des jeunes migrants est souvent complexe et la poursuite de leur scolarité dans le système français reste difficile. La maîtrise de la langue, les conditions d'hébergement précaires, les besoins financiers de leur famille ont un impact important sur leur réussite scolaire.

De plus, comme le soulignent de nombreux travaux universitaires², les jeunes étrangers récemment arrivés sur le territoire ont souvent le sentiment d'être davantage contraints par leurs résultats scolaires en matière d'orientation. En d'autres termes, qu'ils ont moins de choix quant à leur orientation professionnelle que les jeunes non-étrangers de leurs âges.

Ce sentiment d'injustice est plus fréquent et plus fort chez les jeunes scolarisés en lycée professionnel.

LES CONSTATS PARTAGÉS

Un manque de temps et de moyens pour bien orienter

Le manque de moyens et de temps nécessaires pour identifier les besoins, les aspirations et les compétences des bénéficiaires (adultes comme enfants) est le premier constat partagé par les professionnels du territoire mobilisés sur les questions scolaires. Les orientations scolaires sont souvent hâtives et parfois inadaptées. **Selon les professionnels de l'éducation, il existe une véritable problématique de prise en compte du niveau scolaire et des capacités (compétences, langues...) des personnes accompagnées dont les conséquences sont des orientations par défaut.**

Des orientations précoces, souvent contraintes

Pour être scolarisé en France, un élève allophone de plus de 16 ans doit passer un test de positionnement réalisé par le Centre Académique pour la Scolarisation des enfants Allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV) et par les Centres d'Information et d'Orientation (CIO). Ce test évalue le niveau en langue française et le niveau scolaire de l'élève.

Cependant, le diagnostic effectué par le CIO reste parcellaire, sans suivi, peu approfondi et sans interprète (seulement un questionnaire). Ces résultats définissent pourtant l'affectation du jeune dans sa classe d'âge. Le délai d'affectation est long en raison du temps de prise en charge de l'école et du nombre limité de places au regard du nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés.

Une orientation précoce dès la classe de 3^{ème} est le plus souvent proposée et favorisée, sans que les parents ou les élèves concernés puissent donner leur avis. Ce qui conduit à des études inadaptées et non voulues.

Si les élèves des Unités Pédagogiques Pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) font preuve d'une grande motivation et obtiennent de bons résultats dans leur apprentissage, il est important de noter que leur non maîtrise de la langue française peut être considérée comme une cause d'échec scolaire. **Cela conduit malheureusement à une orientation en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) ou vers des parcours professionnels qui ne correspondent pas forcément aux besoins et aux aspirations des élèves.** Il est fréquent que l'origine de leurs difficultés scolaires ne soit pas analysée. Cette orientation les empêche de se diriger

2 Maitena Armagnague, Alexandra Clavé-Mercier, Marion Lièvre et Anne-Claudine Oller, « Les dispositifs de scolarisation des enfants et jeunes migrants en France : des producteurs de "scolarités contraintes" », Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, 18 | 2019, 147-172 ; Choquet Olivier, Héran François. « Quand les élèves jugent les collègues et les lycées. » Économie et statistique, n°293, Mars 1996. « Enquête éducation : L'école, les élèves et les parents ». pp. 107-124.

vers une scolarité en lycée d'enseignement général et de poursuivre des études supérieures. **Il est donc important de réaliser un travail de médiation, en proposant un accompagnement spécialisé par des associations pour combler le retard en français ou de leur permettre le redoublement.**

Des familles qui méconnaissent les dispositifs existants

Les familles ont une connaissance très variable de leurs droits et de leurs responsabilités en ce qui concerne la scolarité de leurs enfants ainsi que des dispositifs dont ceux-ci peuvent bénéficier. Parmi ces programmes figurent l'Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A), le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), Ouvrir l'école aux parents, le Parcours Éducatif & Renforcement Linguistique et la Classe d'Accueil et de Remédiation (CLAR) qui vise à accompagner des mineurs sans solution scolaire.

De plus, les familles n'identifient pas non plus les différents acteurs présents sur le territoire de l'agglomération de Grand Paris Sud.

La scolarisation n'est pas toujours une évidence pour les familles. L'oralité et le travail dès le plus jeune âge peuvent être valorisés. Certains membres de la famille sont eux-mêmes analphabètes et l'apprentissage de la lecture et de l'écriture peut ne pas être une priorité face à des besoins de revenus.

Une scolarité impactée par le parcours migratoire

Lorsqu'ils intègrent le système scolaire, les élèves font face à de nombreux défis : une nouvelle langue, un nouvel établissement, des nouvelles méthodes d'apprentissages, de nouveaux codes... Certains enfants éprouvent des difficultés à tisser des liens avec

leurs enseignants et les autres élèves au sein de leur nouvel établissement scolaire. Ils peuvent être victimes de discriminations et de racisme. Pour garantir une meilleure inclusion scolaire il est essentiel d'améliorer la formation du personnel et des enseignants de disposer du matériel et d'un budget adapté.

Le parcours migratoire peut avoir un impact sur la scolarisation d'un enfant, notamment en termes de barrière linguistique pour accompagner et suivre la scolarité du jeune ainsi que la méconnaissance du territoire, les contraintes administratives et la précarité matérielle qui sont les principaux obstacles qui fragilisent les parcours scolaires. **L'instabilité de l'hébergement et/ou du logement associée à la précarité financière et administrative constituent autant de freins périphériques à la scolarité.** Ces situations peuvent perturber le bien-être psychologique des enfants et leur assiduité scolaire.

Un accompagnement insuffisant

Les enseignants sont souvent confrontés à la nécessité de dépasser leur rôle purement scolaire afin de prendre en compte de manière globale ces jeunes et leurs conditions de vie en dehors de l'école. Mais **le manque de professionnels formés à l'interculturalité et le fort *turn over* de ces derniers, lorsqu'ils sont présents, constituent un frein pour une meilleure compréhension et un accompagnement individualisé des élèves.** Ainsi, certaines personnes prises en charge et hébergées par les dispositifs publics se plaignent du manque de réactivité de leurs référents, à l'instar des mineurs isolés qui ont souvent le sentiment d'être abandonnés par leurs éducateurs.

Face aux défaillances de l'État, l'engagement associatif et les acteurs non institutionnels jouent un rôle essentiel. Cependant, la coordination entre professionnels reste difficile :

il n'y a pas de médiateurs interculturels et pas de transmission d'informations entre les différents acteurs de la santé, de l'hébergement, de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), des Centres d'Information et d'Orientation (CIO), des associations locales. Le manque d'information est d'autant plus préoccupant lorsque

le jeune en situation de migration présente des troubles spécifiques (handicaps visibles et invisibles, difficultés scolaires) d'autant plus que les psychologues, s'ils existent dans l'enseignement primaire, sont largement insuffisants dans le secondaire.

RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES



**Renforcer
les actions
permettant une
scolarisation adaptée
aux élèves**

**Favoriser
la coordination entre les
différents acteurs de la
scolarisation**



**Permettre
les parcours
scolaires atypiques**

RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES & PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Recommandations stratégiques

Renforcer les actions permettant une scolarisation adaptée des élèves



Déclinaisons opérationnelles

- **Renforcer les actions pertinentes et les dispositifs efficaces** quoique sous dotés ou peu visibles :
 - les Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) – notamment sur le volet pour l'apprentissage du français
 - les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL)
 - Le dispositif Ouvrir l'école aux parents (OEPRE)
 - Les Contrats Engagement Jeunes (CEJ)
 - Les Unités Pédagogiques pour Élèves allophones arrivants (UPE2A)
 - Le Parcours Éducatif & Renforcement Linguistique et la Classe d'Accueil et de Remédiation (CLAR)
- **Afficher un soutien politique et financier fort auprès des associations de quartier et des initiatives de proximité** afin que ces dernières se projettent sur le temps long, sécurisent leurs recrutements et l'accompagnement des personnes. Des subventions pluriannuelles ou des contrats d'engagement pluriannuels aident fortement les structures et rendent visibles ce soutien politique.

Recommandations stratégiques

Favoriser la coordination entre les différents acteurs de la scolarisation



Déclinaisons opérationnelles

- **Former les professionnels du monde de l'éducation à la question migratoire**, grâce à des formations dédiées et par l'intervention de professionnels spécialisés de ces parcours dans les écoles. Un renforcement et des rencontres avec les équipes médicales et psychologues scolaires, dans le secondaire, doit être systématisé et ce afin d'identifier les freins et les difficultés des élèves et de leurs familles et de les orienter, le cas échéant, vers d'autres professionnels adaptés.
- **Ouvrir l'école vers les professionnels hors éducation nationale pour créer une co-éducation** avec tous les acteurs qui travaillent pour la réussite de l'élève, en s'inspirant de ce qui est mis en place à travers les Cités Éducatives, en inscrivant la démarche dans le droit commun. La mobilisation des parents est centrale dans ce genre de démarche tout comme le développement du travail de médiation avec les professionnels et les acteurs de proximité.

Recommandations
stratégiques

Permettre les parcours scolaires atypiques



Déclinaisons opérationnelles

- **Modifier le système d'affectation scolaire** pour stabiliser les parcours en fonction des contraintes familiales mais aussi en fonction des parcours, des compétences et des souhaits des Élèves. Rendre le redoublement possible pour les jeunes qui souhaitent prendre le temps de poursuivre leurs études et penser leur orientation sur un temps plus long.
- **Créer un dispositif de financement** dédié aux jeunes en situation de migration et porteurs de handicap afin de leur permettre de mieux trouver leur place dans les dispositifs scolaires et de formation professionnelle.
- **Favoriser la scolarisation et la formation des plus âgés**, au-delà des 16 ans, en vue d'une meilleure intégration professionnelle.
- **Prolonger et renforcer le financement des Contrats Engagement Jeune (CEJ)** - qui a largement fait preuve de pertinence et de réussite.

L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

De l'avis des politiques et d'un certain nombre de professionnels, la maîtrise d'au moins une des langues du pays d'accueil favorise l'insertion socioprofessionnelle des personnes étrangères. Cela est d'autant plus important lorsque le travail est considéré comme fondamental pour l'intégration des personnes immigrées.

Bien que les liens amicaux, familiaux ou encore associatifs soient essentiels dans le parcours d'intégration, il reste que l'apprentissage du français est souvent considéré comme une clé du processus d'intégration³.

La non-maîtrise de la langue constitue un obstacle à plusieurs niveaux : pour le professionnel de l'accompagnement il est difficile d'identifier les besoins de la personne et de mener à bien son parcours d'intégration ; pour la personne elle-même, cela affecte son autonomie, sa dynamique d'intégration sociale et sa compréhension des dispositifs d'aide et d'accompagnement ; et enfin cela pose également des difficultés aux employeurs.

Bien qu'il existe de nombreux dispositifs d'apprentissage du français, ils ne sont pas toujours bien identifiés et les délais pour y accéder sont souvent longs.

D'autres obstacles, comme le manque de financements dans certaines villes ou les petites communes, la garde des enfants en bas âge et les contraintes horaires sont également constatés.

LE CONTRAT D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE

REPÈRES

Succédant au CAI (Contrat d'Accueil et d'Intégration), **le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016**. Il s'adresse à tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement, sauf exceptions.

La signature du CIR débute par une réunion d'information à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) suivie d'un entretien personnalisé avec un auditeur de l'OFII visant à évaluer la situation sociale, familiale et professionnelle du bénéficiaire. Cet entretien permet également de l'orienter vers des services de proximité selon ses besoins. C'est à ce moment que la personne est orientée sur le programme AGIR⁴ (Accompagnement global et individualisé des réfugiés) si elle est éligible, et que lui sont prescrites différentes formations : la formation civique obligatoire pour tous les signataires et éventuellement une formation linguistique après une évaluation du niveau de français (oral et écrit).

Plusieurs nouvelles mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2019 dont le doublement de la formation civique (de 2 à 4 jours), le doublement des heures de cours de français et l'ouverture d'un enseignement de français spécifique d'une durée de 600 heures pour les non-lecteurs, non scripteurs, pas ou peu scolarisés dans le pays d'origine, ainsi que la mise en place d'un entretien de fin de CIR avec un auditeur de l'OFII pour réaliser un bilan.

D'après l'enquête Elipa 2, les personnes ayant signé un CIR semblent globalement satisfaites des formations suivies, civiques et linguistiques. La satisfaction retirée des formations civiques augmente avec le niveau en français. Pour autant, les freins sont multiples dans l'initiation ou la poursuite d'un parcours d'apprentissage du français par les personnes en situation de migration.

3 Manço, Altay, et Andrea Gerstnerova. « Le français comme langue d'insertion professionnelle des migrants en Belgique et au Luxembourg : orientations pour une politique linguistique », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, vol. 15, no. 1, 2019, pp. 41-62.

4 Le déploiement du programme AGIR est prévu en 2024 dans le département de l'Essonne (91). À ce jour, aucune information précise n'est disponible quant au déploiement du programme dans le département de Seine-et-Marne (77).

LES CONSTATS PARTAGÉS

Une méconnaissance de l'offre existante

Le territoire de Grand Paris Sud propose de nombreuses actions d'accompagnement linguistique en faveur des personnes BPI et primo-arrivantes, cependant, **les formateurs peuvent manquer d'informations relatives à l'offre existante sur le territoire, ce qui limite leur capacité à orienter**. Plusieurs cartographies, répertoriant cette offre existante : celle du Réseau Alpha (re-

censement obligatoire pour les dépositaires du financement BOP 104), celle du Centre de Ressources Illettrisme et Maîtrise de la Langue (CDRIML) et celle de Grand Paris Sud.

Certaines communes de Grand Paris Sud ont aussi créé des flyers à destination des personnes étrangères, mais la diffusion de ces informations reste compliquée.

En outre, les publics sont parfois réticents, voire craintifs, à l'idée de compléter leur parcours avec d'autres offres, notamment les ateliers de français à visée professionnelle. Cela s'explique surtout par un manque d'information et de sensibilisation. **En réponse, le dispositif AVEC - porté par l'agglomération Grand Paris Sud, en lien notamment avec le Centre de Formation Professionnel et le Greta - a été créé pour accompagner les bénéficiaires sur des ateliers de français à visée professionnelle.**

Une offre linguistique vite saturée

L'entrée dans un parcours d'apprentissage peut être retardée en raison des **listes d'attente des structures proposant des ateliers sociolinguistiques (ASL)**. Le problème est - en partie - dû à la durée des parcours (qui peut dépasser 2 ans dans certains ASL) ce qui entraîne rapidement une saturation des places disponibles, malgré un turn-over parfois important des apprenants. Les personnes peuvent attendre plusieurs semaines avant d'obtenir une place ce qui les pousse à s'inscrire sur plusieurs listes d'attente ou à plusieurs ateliers. Pour remédier à cette situation, **la coordination linguistique préconise la mise en place de listes dans toutes les communes de Grand Paris Sud**. En outre, une réflexion est actuellement en cours sur une modification de l'organisation des ASL, afin de réduire la durée des parcours : l'idée serait de proposer « une suite » de parcours vers un atelier permettant de pratiquer la langue de manière différente tels que des ateliers de couture, de cuisine, de sport, de théâtre ou de

chant...). Cela nécessiterait une contractualisation entre le participant et la structure.

Améliorer l'offre en fonction des besoins des différents publics.

Le manque d'offres spécifiques tels que **des créneaux d'ateliers en soirée et/ou le week-end est un point important. Ces créneaux sont pourtant très demandés**. Plusieurs initiatives ont été lancées pour y répondre, notamment le dispositif Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE) qui leur permet d'être accueillis au sein d'un établissement scolaire pour des activités linguistiques, ainsi que les propositions des Maisons de quartier. Cependant, malgré les efforts, l'offre de cours en soirée reste largement insuffisante pour les personnes qui travaillent.

Il est important de souligner que les problématiques d'apprentissage du français ne touchent pas uniquement les adultes primo-arrivants. **En effet, certaines communes et acteurs du territoire constatent également des difficultés scolaires chez les jeunes enfants nés en France, dont les parents ne parlent pas français à la maison**. Ces enfants peuvent rencontrer des difficultés dans leur apprentissage dès la maternelle qui persistent et s'accroissent en grandissant.

Pour les jeunes, il existe des associations de quartier qui font un travail important pour faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun. De plus, les missions locales travaillent aussi sur ces questions en proposant, par exemple le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) pour la linguistique, les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) ou encore le Contrat Engagement Jeunes (CEJ). Cependant, les élus de certaines villes alertent les acteurs de la linguistique sur le manque de dispositifs d'accompagnement dédiés aux jeunes enfants au sein de l'Éducation nationale.

Des moyens financiers trop « ciblés » Quartier en Politique de la Ville

Certains territoires manquent fortement de ressources pour accompagner les personnes dans l'apprentissage du français.

Les communes hors « Politique de la Ville » et les petites communes sont les premières pénalisées par les critères de financements auxquels les personnes en situation de migration de leur territoire ne répondent pas car elles :

- Ne résident pas en Quartiers Politique de la Ville (QPV),
- Ne sont pas signataires du CIR, n'ayant pas atteint le niveau A1 pour la formation obligatoire, (hors Union Européenne),
- Étant en situation irrégulière, ne relevant pas de l'Éducation nationale...

C'est le cas d'une partie du public des hôtels sociaux. Ce fléchage cloisonné des financements a aussi des effets négatifs sur l'accessibilité à l'offre de formation et peut entraîner des dérives d'accompagnement dans la suite des parcours d'intégration. En effet, certaines structures accueillantes « gardent » les publics signataires CIR et ne les orientent pas vers d'autres structures par crainte de perdre leur financement.

Un besoin de formations pour les formateurs

La coordination linguistique intercommunale permet que les acteurs de la formation linguistique et les prescripteurs (emploi, enfance, CCAS, transports, etc.) se rencontrent afin de proposer des formations aux professionnels. Elle offre également des passerelles entre les différentes structures pour l'orientation du public. **Un réel travail collaboratif entre IDC Formation, prestataire de l'OFII, et Grand Paris Sud, permet aux signataires du CIR n'ayant pas atteint le niveau A1 d'être orientés vers la structure adéquate en fonction du lieu de résidence, du niveau linguistique et des objectifs à atteindre.**

Au sein des associations, les ateliers sont animés majoritairement par des bénévoles qui ne sont pas formés au CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

Pour y remédier, **Ressources Urbaines propose un programme de formations gratuites aux formateurs linguistiques autour des différentes thématiques de l'accompagnement. Le RADyA (Réseau des Acteurs de la Dynamique des ASL) propose aussi des formations de sensibilisation et de perfectionnement aux formateurs, coordinateurs et responsables de structures mettant en place des ASL.** Au sein des coordinations linguistiques intercommunales de Grand Paris Sud, des formations sont mises en place en fonction des besoins des formateurs (droits des étrangers, notion de base, positionnement...).

Des besoins supérieurs à l'offre pour la garde des enfants

Malgré les efforts déployés pour créer des places dans des **crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle (ou crèches AVIP) sur le territoire, la demande reste bien supérieure à l'offre.** Ce déséquilibre peut être attribué au manque de financements pour ces crèches AVIP. De plus, le recours à des assistantes maternelles représente un coût trop onéreux même avec les aides existantes.

Pour améliorer cette situation, la coordination linguistique intercommunale de Grand Paris Sud travaille, en collaboration avec les services de la petite enfance des villes, afin d'offrir des places aux familles souhaitant suivre les cours. **À ce jour, le nombre de places disponibles est minime avec en moyenne 5 places par commune.**

Face à ce constat, certaines associations proposent aux familles de participer aux ateliers avec leurs enfants non scolarisés. Pendant ces ateliers, certaines structures - disposant d'un financement spécifique - mettent en place un accueil dédié avec un animateur pour prendre en charge les enfants.

RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

Maintenir
les dispositifs linguistiques
adaptés



Renforcer
les initiatives d'apprentissage
locales et de proximité



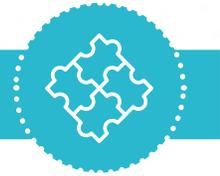
Coordonner
les structures
d'accompagnement linguistique
inter-départementales
sur le territoire de GPS



RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES & PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Recommandations stratégiques

Maintenir les dispositifs linguistiques adaptés



Déclinaisons opérationnelles

- **Développer et renforcer la montée en compétence linguistique des personnes en renforçant les dispositifs déjà existants sur le territoire :**
 - Dispositif AVEC (CFP et Greta) pour accompagner les bénéficiaires sur des ateliers de français à visée professionnelle ;
 - Les Ateliers Sociolinguistiques (ASL) ;
 - Le Parcours Éducatif & Renforcement Linguistique ;
 - La Classe d'Accueil et de Remédiation (CLAR) Accompagner des mineurs sans solution scolaire ;
 - Le partenariat avec le CIDFF pour favoriser la suite de parcours.

Recommandations stratégiques

Renforcer les initiatives d'apprentissage locales et de proximité



Déclinaisons opérationnelles

- **Étendre les formations FLE adaptées au niveau et à la situation familiale des personnes,** développer les cours en soirée ainsi que les modalités d'apprentissage à distance expérimentées par certaines associations pendant le confinement.
- **Augmenter le nombre de places en crèche AVIP** ainsi que les modes de garde bénévoles en parallèle des cours et des ateliers d'apprentissage.
- **Accompagner le public pour agir et interagir dans un espace social/professionnel** en français ou dans une langue de communication partagée.

Recommandations stratégiques

Coordonner les structures d'accompagnement linguistique inter-départementales sur le territoire de Grand Paris Sud



Déclinaisons opérationnelles

- **Favoriser la coordination intercommunale** afin que les acteurs de la formation linguistique, les prescripteurs (emploi, enfance, CCAS, transport, etc.) se rencontrent.
- **Proposer des formations aux enseignants et formateurs salariés ou bénévoles.**
- **Répertorier les différents acteurs et lieux** qui proposent des cours de français et penser un essaimage de ces pratiques en fonction des lieux de vie et d'hébergement des personnes.
- **Unifier les coordinations entre l'Essonne (91) et la Seine-et-Marne (77)** afin d'opérer une harmonisation des offres.

L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Concernant les personnes en situation de migration, les acteurs de l'insertion professionnelle et de l'emploi évoquent des problématiques de parcours professionnels instables et une forte précarité d'emploi.

Les migrants peinent à faire valoir leurs compétences et leurs diplômes et les emplois qui leur sont proposés ne prennent pas en compte les expériences acquises dans le pays d'origine. Ils sont le plus souvent, orientés vers des métiers dits en tension, physiques et mal rémunérés, qui ne correspondent pas à leurs compétences.

Des problématiques dites « périphériques » comme la reconnaissance des diplômes, l'obtention des rendez-vous, la mobilité ou encore des problèmes de santé, sont autant de facteurs qui empêchent la pérennité des parcours d'insertion professionnelle, particulièrement pour les femmes et les jeunes. À cela s'ajoute un manque de suivi des personnes dans les premiers mois de leur prise de poste qui permettrait pourtant de les accompagner et de surmonter les difficultés.

LES CONSTATS PARTAGÉS

Une faible valorisation des compétences et des expériences antérieures

En France, il n'y a pas nécessairement de correspondance entre les compétences des bénéficiaires, et les orientations professionnelles proposées. Il n'est pas toujours évident, ni possible, de tenir compte des envies, des formations et des expériences antérieures pour les orienter vers un domaine leur permettant de se sentir utiles et reconnus dans leur intégration professionnelle.

Les professionnels notent une trop faible valorisation des expériences professionnelles passées et des compétences informelles. Il demeure aussi très difficile de faire reconnaître des diplômes et des certifications acquis dans le pays d'origine (ou pendant le parcours migratoire). Peu de professionnels de l'accompagnement s'engagent au côté du bénéficiaire dans une démarche de reconnaissance et de « récupération » de la certification qu'il n'a peut-être pas prise ou perdue lors de son trajet migratoire.

Les orientations sont faites le plus souvent selon un seul critère : la demande de main d'œuvre sur le territoire où la personne est hébergée ou logée afin d'éviter les trajets ou les difficultés de déplacement surtout pour des métiers où les horaires sont atypiques ou en décalés. Les personnes sont souvent orientées vers les métiers dits en tension, ne nécessitant pas ou peu de qualification, souvent très physiques (bâtiment, restauration, nettoyage...) et mal rémunérés, obligeant certains à cumuler plusieurs emplois.

Des difficultés à entrer et à se maintenir sur le marché du travail

Les personnes en situation de migration sont souvent peu, voire pas du tout orientées vers les événements organisés en faveur du recrutement et de l'emploi (job dating, forums, etc.) par des acteurs autres que France Travail (ex Pôle Emploi).

Reconnaître les compétences dites informelles n'est pas une pratique courante pour faciliter l'intégration professionnelle alors que cela permettrait aux bénéficiaires de mieux se connaître et de se remobiliser dans leur parcours. Une meilleure valorisation permettrait aussi de sécuriser l'entreprise qui recrute sur ce seul critère du savoir-être.

Les professionnels notent que les personnes accompagnées rencontrent des difficultés pour réussir les entretiens de recrutement. Une fois qu'elles sont rentrées sur le marché du travail, il est important de continuer leur accompagnement pendant les premiers mois d'activité et de travailler en étroite colla-

boration avec les employeurs et les entreprises pour favoriser l'intégration d'un public encore mal connu.

La mobilité comme frein à l'insertion professionnelle

Le territoire de Grand Paris Sud est constitué de zones très denses et très urbaines, telles que les villes d'Évry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes ou Grigny et d'espaces plus ruraux où se côtoient des communes de moins de 5 000 habitants.

La mobilité professionnelle est un véritable enjeu pour les BPI et les primo-arrivants. À moins de résider près des moyens de transports en commun comme la ligne D du RER, le TZen ou encore le réseau de bus TISSE, les personnes rencontrent souvent des difficultés à se déplacer. Bien qu'il existe des aides à la mobilité, notamment pour les bénéficiaires du RSA, le permis de conduire n'est pas financé pour les personnes BPI et primo-arrivantes.

Les femmes et les jeunes en grande difficulté

L'insertion professionnelle est difficile pour tous les primo-arrivants et BPI, mais il est important de souligner que **les hommes et les femmes ne font pas face aux mêmes obstacles**.

L'insertion professionnelle des femmes primo-arrivantes est une priorité gouvernementale, mise en avant par le Comité Interministériel à l'Immigration et à l'Intégration du 6 novembre 2019 (C3I). Il consi-

dère que l'insertion professionnelle constitue un levier essentiel pour leur intégration et leur émancipation. En ce sens, elle est un enjeu majeur de cohésion sociale.

Malgré cet engagement, élus et professionnels témoignent de la difficulté de travailler sur l'insertion professionnelle des femmes en raison de freins périphériques à l'emploi. **Ces obstacles comprennent une maîtrise insuffisante du français, la méconnaissance du service public de l'emploi, des difficultés liées à la mobilité et surtout des contraintes familiales notamment la garde de jeunes enfants.**

De plus, les femmes en situation de monoparentalité qui élèvent seules leurs enfants ou qui sont victimes de traite sont souvent très éloignées des dispositifs d'aide et sollicitent peu d'accompagnement. Face à ces réalités, les dispositifs mis en place, tels que le programme Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi (HOPE)⁵, ne sont que rarement adaptés à la situation des femmes et des mères migrantes.

Du côté des jeunes adultes, la situation est également complexe d'autant plus que la question de l'insertion professionnelle des jeunes primo-arrivants a pris une autre dimension avec l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés. Bien que cela ne soit pas le sujet de ce Livre Blanc, l'insertion professionnelle des jeunes adultes primo-arrivants est un véritable enjeu.

⁵ Initié en 2017, le programme Hébergement Orientation vers l'Emploi (HOPE) est un programme qui vise à favoriser l'intégration des réfugiés en France grâce à un accompagnement global. Le dispositif consiste en 8 mois de formation et d'accompagnement à l'emploi de personnes réfugiées présentes dans les douze régions de France métropolitaine, avec un hébergement en centre AFPA et des cours de français intensifs. Les métiers visés sont ceux des secteurs en tension, dans des domaines tels que ceux du BTP, des services, de l'industrie, de la vente, de la construction, de la mécanique, du grand-âge et de l'agriculture...

RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES



Renforcer
les dispositifs efficaces d'accès
à l'emploi et leur coordination



Favoriser
l'employabilité des personnes



Favoriser un
accompagnement
professionnel des
personnes après leur
entrée en emploi

RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES & PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Recommandations stratégiques

Renforcer les dispositifs efficaces d'accès à l'emploi et leur coordination



Déclinaisons opérationnelles

■ **Renforcer les moyens humains et financiers des dispositifs permettant l'accès à l'emploi d'un plus grand nombre**, en particulier la stratégie d'inclusion numérique de GPS :

- La présence des Conseillers numériques et animateurs multimédia, le déploiement des Pass numériques, les espaces publics numériques ainsi que la Coordination Inclusion Numérique ;
- Le soutien aux associations visant l'inclusion numérique des QPV ;
- Le Hub territorial ;
- L'Expérimentation RDV Solidarité ;
- Le dispositif Avec ;
- France Services.

■ **Soutenir et consolider la coordination avec les missions locales**, premier interlocuteur local pour les jeunes adultes.

■ **Renforcer la coordination entre les missions locales et les autres partenaires** ainsi que le travail collaboratif entre les structures afin de mieux qualifier et préparer les publics orientés à l'insertion professionnelle. L'objectif est de donner envie aux personnes d'intégrer certains métiers / secteurs d'activité par la présentation des métiers (par le geste, la visite, la mise en situation...) tout en permettant une meilleure préparation des publics et un meilleur accompagnement des professionnels.

Recommandations stratégiques

Favoriser l'employabilité des personnes



Déclinaisons opérationnelles

■ **Reconnaître les compétences et les certifications acquises avant la migration** en permettant d'accéder à la qualification et de réduire les durées des parcours de qualification, d'ouvrir la VAE inversée aux CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) portées par les branches professionnelles, de travailler sur la mise en place de parcours d'accompagnement et faciliter la traduction des diplômes étrangers.

■ **Développer les compétences linguistiques**, en lien avec les Opérateurs de Compétences (OPCO) et, entre autres, avec les plans de formation des entreprises afin de favoriser le financement - par l'entreprise - de formations linguistiques des publics pour garantir une intégration durable dans l'entreprise.

■ **Reconnaître et valoriser les compétences dites informelles pour faciliter l'insertion professionnelle**, par exemple grâce au système d'open badge ou par l'utilisation du passeport européen des qualifications des réfugiés. Ce travail doit viser une remobilisation et une meilleure connaissance de soi (estime de soi, présentation de soi, valorisation) et de faire le lien avec les compétences nécessaires dans les métiers (comparaison avec les références métiers / code ROME). - Développer les compétences des professionnels sur la reconnaissance des diplômes étrangers via la création d'un référentiel de correspondance des diplômes/certifications pro. En ce sens, créer un « pool territorial » de traducteurs des certifications favoriserait la mise en oeuvre de cette préconisation.

■ **Développer les offres d'emploi accessibles** (autres que celles du domaine du BTP, de la logistique ou encore du nettoyage) en s'attachant à permettre un accès à une large variété de métiers, en lien dans la mesure du possible, avec les formations acquises et en respectant les compétences informelles ou les expériences dans le pays d'origine.

Recommandations stratégiques

Favoriser un accompagnement professionnel des personnes après leur entrée en emploi



Déclinaisons opérationnelles

■ **Prendre en compte la discontinuité des parcours professionnels en tenant compte de la pénibilité**, en anticipant les besoins en formation, en valorisant les compétences acquises pour favoriser les réorientations et en associant les entreprises à l'accompagnement de leurs salariés dans leur parcours d'intégration (formation linguistique et illettrisme, numérique, évolution de carrière en fonction de la pénibilité).

■ **Maintenir l'accompagnement pendant les premiers mois d'activité** afin de lever les éventuelles difficultés rencontrées au cours des premières semaines. Cet accompagnement permet de former les entreprises à l'accueil du public primo-arrivant et BPI (nommer un référent, présentation des services, prise de poste graduée, points réguliers...). Cela présente le double avantage d'une meilleure connaissance des attendus en compétences métiers du professionnel de l'accompagnement (et donc rassurer pour de futurs recrutements) et de rassurer le public qui se voit accompagné par une personne connue. S'inspirer de la méthode IoD (Intervention sur les Offres et les Demandes d'emploi) adaptée aux personnes éloignées de l'emploi.

L'ACCÈS AUX SOINS ET AU SUIVI MÉDICAL

L'accès aux soins de santé est un droit fondamental pour les individus indépendamment de leur origine ou de leur statut migratoire. Pourtant, les personnes en situation de migration rencontrent souvent de nombreuses difficultés pour accéder aux soins dont elles ont besoin, ce qui peut avoir de graves conséquences.

En premier lieu, les personnes primo-arrivantes sont très souvent peu familières du fonctionnement du système de santé français. Le manque d'information sur les services de santé disponibles, les démarches administratives - longues - pour bénéficier de l'assurance maladie et accéder aux soins sont un premier obstacle à surmonter.

La barrière linguistique est aussi un défi. Il est souvent difficile pour ces patients d'exprimer leurs symptômes ou de comprendre les informations médicales qui leur sont délivrées. De leur côté, les professionnels de santé rencontrent des difficultés à prescrire un accompagnement.

Ces personnes sont aussi nombreuses à avoir vécu des expériences traumatisantes dans leur pays, pendant leur parcours migratoire. À leur arrivée en France, la précarité sociale et administrative peut aggraver les troubles existants et en provoquer de nouveaux. Les professionnels constatent de fortes problématiques de santé mentale qui ne sont pas prises en compte par des dispositifs spécifiques alors que cela s'avérerait nécessaire.

Enfin, les personnes migrantes ont souvent des ressources financières limitées et ne peuvent faire face à des frais médicaux élevés.

LES CONSTATS PARTAGÉS

Un accès particulièrement difficile aux soins de santé mentale

En France, la Psychiatrie manque de moyens, mais les ressources pour les personnes en situation de migration sont encore plus limitées. La santé mentale et plus largement, la souffrance psychique se situe dans l'exact angle mort des politiques publiques concernant les personnes BPI et primo-arrivantes bien qu'elle constitue une urgence sanitaire et un enjeu de santé publique majeur.

Les troubles post-traumatiques peuvent être fréquents, mais ils sont sous-diagnostiqués ou mal compris, tout comme la détresse psycho-sociale et le syndrome anxio-dépressif. Aujourd'hui, les délais pour obtenir une consultation peuvent être très longs, ce qui peut retarder le diagnostic et le début d'un traitement approprié.

Si, comme pour les autres soins, la barrière linguistique et culturelle est importante, elle est d'autant plus lorsqu'il s'agit de l'accès aux soins en santé mentale : les différences culturelles, le manque de moyens en interprétariat, la méconnaissance des professionnels de santé de ce public, sont de véritables freins. À cela s'ajoutent la (fréquente) méconnaissance ou encore la méfiance de certaines personnes qui craignent d'être stigmatisées au sein de leur communauté ou de leur entourage.

Les études menées par des organisations comme Médecins Sans Frontières, le Comède, Médecins du Monde et le Centre Primo Levi l'ont montré à de multiples reprises ⁶ : la précarité sociale et administrative, l'isolement, les incertitudes liées à l'avenir redoublent les troubles, voire en créent de nouveaux. L'accès à des professionnels de la santé mentale, formés pour traiter les traumatismes, est donc essentiel ⁷.

⁶ « La souffrance psychique des exilés. Une urgence de santé publique », rapport Médecins du Monde et Centre Primo Levi, juin 2018, « La santé mentale des mineurs non accompagnés - Effets des ruptures, de la violence et de l'exclusion », rapport Médecins Sans Frontières et Comede, 2021.

⁷ Gerbes, Anna, et al. « Mieux repérer la souffrance psychique des patients migrants primo-arrivants en consultation de médecine générale et limiter les ruptures de suivis psychiatriques », *L'information psychiatrique*, vol. 91, no. 3, 2015, pp. 243-254.

Des démarches administratives longues et complexes

Les personnes en situation de migration rencontrent des difficultés d'accès aux soins sur le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud. L'un des premiers obstacles : les démarches administratives à réaliser pour une prise en charge des soins (délais, l'identification des aides possibles...).

L'obtention des documents nécessaires pour bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) et la prise en charge des soins médicaux est longue. En effet, **le délai pour recevoir cette attestation est conditionné à l'obligation de 3 mois de présence sur le territoire.**

Il faut aussi compter **2 mois d'attente pour le traitement du dossier par la CPAM** et ce, malgré la prise en charge de la personne migrante au sein d'un centre hébergement type CADA/HUDA.

Les CADA/HUDA n'ont quant à eux pas de subvention pour pallier la prise en charge financière de soins parfois urgents.

Si les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) ont été mises en place dans les hôpitaux, notamment afin de permettre aux personnes migrantes d'accéder aux soins avant la délivrance de la CSS, le délai d'attente, pour obtenir un rendez-vous est d'un mois (fin 2023). Les personnes bénéficiaires de la protection internationale doivent, quant à elles, attendre plusieurs mois avant d'obtenir le NIR (Numéro d'Inscription au Répertoire soit le numéro de sécurité social définitif) et donc obtenir une Carte Vitale.

Les barrières linguistiques compliquent l'accès aux soins

La barrière de la langue représente un obstacle majeur dans la prise en charge des publics qui ont du mal à comprendre les procédures médicales, à exprimer leurs symptômes ou suivre les prescriptions de traitement.

La langue est aussi un obstacle pour les professionnels de santé qui rencontrent des difficultés à prescrire un accompagnement. Cela peut entraîner des erreurs de prescription ou de traitement mais aussi le fait que des actes médicaux soient régulièrement prodigués sans réel consentement et ce, malgré la signature de documents, rédigés dans un français incompris.

Un accompagnement sans prise en compte du patient

Il arrive par ailleurs que des personnes étrangères soient accompagnées d'une personne de confiance (travailleurs sociaux, proches...) pour leurs rendez-vous médicaux. Ces dernières peuvent parfois ne pas être prises en compte malgré la volonté du patient, ou - à l'inverse - être exclusivement destinataires des informations délivrées sans prise en compte du patient.

Une prise en charge insuffisantes des femmes migrantes

Depuis les années 2000 en Europe, la santé des femmes migrantes fait l'objet d'une attention accrue en raison d'une morbi-mortalité augmentée. Bien qu'indispen-

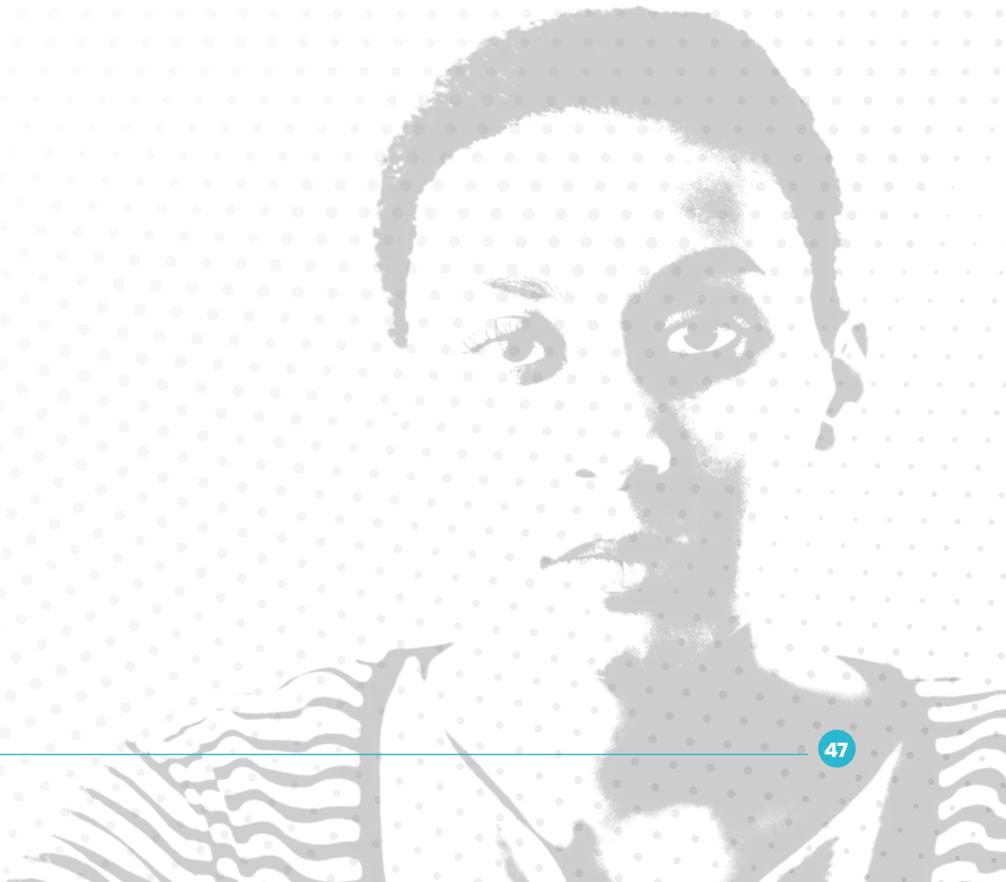
sable et souvent urgente, la prise en charge médicale et sociale de ces dernières n'est pas systématique. Et lorsqu'elle a lieu, elle intervient souvent (trop) tardivement.

La période périnatale est une phase particulièrement sensible, tant pour la santé de la femme que celle de l'enfant à venir. **Pour autant, la prise en charge médicale n'est pas systématique pour les femmes primo-arrivantes et ce malgré le fait qu'elles présentent un risque accru d'infection par le VIH.**

S'ajoutent à ces éléments, les psychotraumatismes liés aux violences sexuelles subies pendant le parcours et parfois aussi à l'arrivée en France et qui peuvent générer des lésions profondes. **Une véritable politique de prise en charge des violences sexuelles n'existe pas sur le territoire de Grand Paris Sud. Elle est inexistante en France de manière générale.** Enfin, la médecine préventive à destination des femmes étrangères, qu'il s'agisse des vaccinations, de sensibilisation ou d'accès aux moyens de contraception est également défailante.

Des ressources financières limitées, voire nulles

Bien qu'ayant droit à une couverture maladie, certaines personnes en situation de migration rencontrent des difficultés dans leur accès aux soins médicaux en raison de ressources financières limitées. Comme pour nombre de personnes vulnérables, le coût des consultations, les frais liés à l'achat de médicaments ou à la réalisation de certains actes médicaux peuvent représenter une charge financière importante.



RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES



Renforcer
les capacités de la
prise en charge dans
le domaine de la santé
mentale

Fluidifier
les parcours de soin et
renforcer les suivis médicaux
des personnes



RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES & PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Recommandations stratégiques

Renforcer les capacités de la prise en charge
dans le domaine de la santé mentale



Déclinaisons opérationnelles

- **Former et sensibiliser les équipes qui accompagnent les personnes migrantes aux psychotraumatismes et aux problématiques de la santé mentale.**

Avec une meilleure compréhension des formes de violences que subissent les personnes en situation de migration (blessures physiques, morales, rupture liée à l'exil, précarité de la situation sociale et administrative en France), ces sensibilisations aident les professionnels à comprendre les conséquences de ces violences sur la santé mentale des personnes BPI et primo-arrivantes, à pouvoir repérer les troubles psychiques et être capables de mieux accueillir et orienter les personnes en souffrance psychique. La mise en place régulière de journées de sensibilisation, sur le territoire, permet de former l'ensemble des professionnels.

- **Soutenir psychologiquement les professionnels et les bénévoles** accompagnant les personnes en situation de migration, à travers des groupes d'analyse des pratiques ou des groupes d'échanges entre pairs.

- **Favoriser la mise en place d'associations dédiées à la santé des personnes migrantes** en lien avec le Centre d'Accompagnement Psychosocial pour les personnes exilées - CAPSE, déjà présent sur le territoire de l'Essonne.

Recommandations stratégiques

Fluidifier les parcours de soin et renforcer
les suivis médicaux des personnes



Déclinaisons opérationnelles

- **Remettre en place des bilans de santé de la sécurité sociale pour tous.**

- **Favoriser des postes de référents / coordonnateurs du parcours de soin** en lien avec les services hospitaliers.

- **Favoriser le recours à des interprètes spécialistes du soin et de la santé mentale** dans tous les lieux de soins et d'accès à la santé.

LE TRAVAIL DES PROFESSIONNELS

De nombreux acteurs œuvrent quotidiennement à l'accompagnement des personnes arrivant sur le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud.

Il est malheureusement courant de constater l'épuisement des professionnels et des accompagnants⁸. De nombreuses études⁹ montrent leur désarroi face aux multiples problématiques rencontrées dans l'accomplissement de leur(s) mission(s).

Depuis plusieurs années, les professionnels de l'accueil, de l'accompagnement et de l'hébergement des primo-arrivants et des BPI font face à des conditions de travail de plus en plus difficiles : augmentation du nombre de personnes à accompagner (files actives), allongement des délais d'accompagnement, récits et parcours de vie marqués par la violence, accélération du rythme de travail, perspectives d'évolution professionnelle limitées...

Ajoutons à cela la complexité de l'accompagnement juridique et administratif ainsi que le risque de traumatisme vicariant (c'est-à-dire le risque d'être "contaminé" par le vécu traumatique d'une autre personne avec laquelle un contact ou un accompagnement est établi¹⁰). Il n'est pas étonnant que les professionnels se sentent souvent en souffrance et en difficulté¹¹.



LES CONSTATS PARTAGÉS

Un manque de formation face à un contexte de travail anxiogène

Les professionnels font souvent face à des situations violentes, à des récits traumatiques, parfois également à des phénomènes de décompensation. Sans accompagnement et sans réponse, ils peuvent se trouver en difficulté et en souffrance. Ce constat est accentué par le fait que **les professionnels sont souvent peu formés aux réalités migratoires**. Les diplômés du travail social (qui ne sont pas toujours majoritaires dans les dispositifs d'aide) ne bénéficient pas - au cours de leur formation - d'enseignements dédiés. Aussi, l'apprentissage se fait le plus souvent "sur le tas" au contact des collègues et *de facto* des personnes accompagnées.

Un cadre juridique complexe

Le cadre juridique du droit d'asile et du droit des étrangers est complexe et en constante évolution, ce qui demande un niveau de connaissances, des compétences juridiques et une expertise particulièrement exigeante. **Les acteurs de l'accompagnement se sentent souvent démunis face à la législation et ses jurisprudences**. Le sentiment d'impuissance est omniprésent dans les récits et les témoignages des professionnels, qui ont l'impression de ne pas pouvoir agir efficacement pour accompagner les personnes concernées.

Un sous-effectif chronique

Tous les acteurs s'accordent sur le manque de moyens - financiers et humains - consacrés à l'accompagnement et à l'insertion des personnes BPI et primo-arrivantes. **Dans certaines Maisons départementales des solidarités du territoire, moins d'un tiers des postes de professionnels sont pourvus**. Les travailleurs sociaux ont aujourd'hui une durée d'emploi plus courte, près de 10 ans il y a encore quelques années contre deux à trois ans de nos jours. Bien que la crise des vocations ¹² dans le travail social soit un facteur explicatif, ce n'est cependant pas la seule raison avancée par les acteurs de terrain. Les missions des professionnels de l'accueil et de l'accompagnement se transforment et s'alourdissent et deviennent plus lourdes dans le quotidien du

8 « Quand le travail (même social) fait souffrir », *La Revue Française du service social*, n°283, 2021-4 ; Assurance Maladie - Risques professionnels, Rapport annuel 2018 de l'Assurance Maladie - Risques professionnels. Décembre 2019.

9 Problématiques récurrentes rencontrées par les travailleurs sociaux accompagnant les étrangers primo-arrivants dans l'accès à leurs droits, Service juridique de l'ADATE. Septembre 2020

10 Bouvier, Gabrielle, et Hélène Dellucci. « Chapitre 25. Les traumatismes vicariants », *Pratique de la psychothérapie EMDR*, sous la direction de Tarquinio Cyril, et al. Dunod, 2017, pp. 269-278.

11 Livre Blanc du travail social, Haut conseil du travail social, 2023, consultable sur <https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-12/Livre-blanc-du-travail-social-2023.pdf>

12 Caris, Rozenn. « Crise des vocations ? », *VST - Vie sociale et traitements*, vol. 153, no. 1, 2022, pp. 3-4.

travail. Certains dénoncent un phénomène de travail en silo tandis que d'autres le revendiquent.

L'ère du tout numérique a conduit une réduction du nombre de points d'accès aux droits. Le passage aux outils numériques a (paradoxalement) augmenté la charge de travail et de facto transformé les métiers. Cette transformation concerne non seulement les aspects techniques (les professionnels doivent se former à de nouveaux outils) mais aussi le contenu même de leurs missions : les demandes administratives, notamment celles des financeurs, augmentent et les éloignent toujours plus de leur cœur de métier. Sans oublier le manque fréquent d'équipements informatiques.

Un besoin de valorisation et de reconnaissance du métier

La place et le rôle des professionnels de l'action sociale sont complexes. Les élus et les professionnels de l'agglomération Grand Paris Sud s'accordent sur ce point : les professionnels manquent de reconnaissance, non seulement de leur travail mais aussi en termes de rémunération. Ils souffrent également d'un manque de considération de la part des administrations, des médias et des politiques.

Les équipes d'accompagnement ont besoin d'être formées pour mieux orienter mais aussi pour acquérir des connaissances dans le domaine de l'interculturalité. Ces formations leur permettraient de mieux saisir les enjeux du parcours migratoire, afin de les prendre davantage en compte dans leur accompagnement.

Il peut exister une dichotomie entre les « valeurs » professionnelles du travailleur social et les réglementations et obligations qui encadrent et régissent l'accompagnement du public. À cet égard, la question du suivi des "sans-papiers" illustre la complexité de la situation dans laquelle se trouvent les professionnels, entre droit et éthique. Il est souvent demandé aux professionnels de dépasser le cadre de l'ac-

compagnement sans pour autant être appuyés ou soutenus par des administrations perçues comme « opaques » voire hostiles à leur égard. De manière générale, l'obligation de résultats, qui se traduit par des indicateurs de "sorties positives" (vers l'emploi, l'hébergement...), incite les professionnels à privilégier des dispositifs rapides mais peu adaptés et durables pour les personnes accompagnées.

Les dispositifs manquent de complémentarité

Les acteurs de l'intégration soulèvent de nombreuses préoccupations concernant les **nombreux dispositifs d'accompagnement socio-professionnel dont ils peinent à identifier les porteurs et à comprendre les conditions d'accès.** Ce manque de lisibilité nuit à l'efficacité et à la pertinence de l'orientation des personnes primo-arrivantes. De plus, cette confusion est renforcée par une certaine concurrence entre les dispositifs d'aide et d'accompagnement.

Les professionnels constatent aussi un manque de coordination et d'espace de partage entre les différents partenaires et acteurs impliqués. Ils expriment également un sentiment d'inutilité face à leurs difficultés à orienter vers une structure susceptible d'informer clairement les personnes sur les démarches à suivre. S'il est nécessaire d'entendre ces tensions et ces réalités, il est également important de ne pas les renforcer.

La construction, dès le départ, d'une dynamique positive d'informations et de rencontres entre les acteurs devrait permettre de surmonter ces possibles oppositions et, à terme, de viser le même objectif : une meilleure intégration des primo-arrivants et BPI quels que soient les dispositifs et les acteurs impliqués. C'est ainsi qu'une véritable articulation entre les dispositifs et les professionnels de l'accompagnement pourrait se déployer car remettre les personnes accompagnées et leur parcours au cœur des dispositifs et des pratiques est une demande récurrente des acteurs.

RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

Développer le travail collectif
entre villes, ainsi qu'entre villes et
structures d'accueil



Afficher
un positionnement de soutien à
l'accueil et à l'accompagnement
des personnes



Consolider
les connaissances et
l'expertise locale en
matière de migration



Renforcer
la présence des professionnels formés et
compétents dans l'accompagnement des
personnes en situation de migration



RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES & PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Recommandations stratégiques

Développer le travail collectif entre villes & entre villes et structures d'accueil



Déclinaisons opérationnelles

- **Travailler autant que possible en intercommunalité** pour mutualiser les savoirs et les compétences associatives. Valoriser et étendre les coordinations et les travaux en intercommunalité sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Sud.
- **Fluidifier le dialogue entre les élus et les associations** intervenant sur le territoire afin d'organiser une vraie coordination des acteurs et le partage des connaissances.

Recommandations stratégiques

Afficher un positionnement de soutien à l'accueil et à l'accompagnement des personnes



Déclinaisons opérationnelles

- **Favoriser l'adhésion des villes à l'Anvita (Association Nationale des Villes et Territoires Accueillantes)** pour qu'elles reçoivent un soutien en matière de plaidoyer, et plus généralement soient mieux dotées d'outils pour lever les préjugés sur les étrangers et pour créer un lien entre villes, habitants et primo-arrivants.
- **Mettre en œuvre des actions d'accueil fortes dans la ville** au-delà des actions de dissémination d'informations afin de permettre un accompagnement renforcé des professionnels et des primo-arrivants et BPI. Par exemple, accompagner les enfants pour accéder à la scolarité, développer les partenariats entre structures associatives, locales, publiques, imaginer des cartes de résidents municipaux, etc.
- **Développer le parrainage social entre habitants, BPI et primo-arrivants** afin de développer les liens sociaux à l'échelle locale et changer de regard sur l'autre, pour lutter contre la peur de l'autre (initiatives développées entre autres à Lyon et Montpellier ces dernières années).
- **Intégrer les enfants étrangers aux dispositifs de droit commun** sur les territoires pour contourner les contraintes liées aux statuts d'étrangers et avoir accès à la protection de l'enfant.

**Recommandations
stratégiques****Consolider les connaissances
et l'expertise locale en matière de migration****Déclinaisons opérationnelles**

■ **Former les élus aux réalités migratoires** (réalités des parcours administratifs, dynamiques d'intégration et contraintes d'accès aux droits, etc.)

■ **Renforcer les formations et l'information régulière des professionnels** pour améliorer leurs capacités d'orientation, leurs connaissances des enjeux interculturels ainsi que les enjeux du parcours migratoire. Ce plan de formations et d'informations comprend un volet méthodologique (sur l'utilisation de leurs outils au quotidien, notamment des outils numériques), des espaces de relecture entre acteurs et des temps de partage de connaissances. Parce que les formes de pauvreté évoluent, que de nouveaux enjeux voient le jour (isolement, exclusion, fracture numérique), les modalités d'intervention sociale se transforment, notamment pour développer les pratiques de « l'aller vers ».

**Recommandations
stratégiques****Renforcer la présence des professionnels formés et compétents
dans l'accompagnement des personnes en situation de migration****Déclinaisons opérationnelles**

■ **Augmenter le nombre de professionnels de santé qualifiés**, psychologues, psychiatres et ethno-psychiatres, transculturels, etc..., attirés par des salaires attractifs ainsi qu'une amélioration des conditions de travail. Cela permettrait une amélioration de la prise en charge des problématiques liées à la santé et à la santé mentale par les professionnels de l'action sociale.

■ **Augmenter le nombre de travailleurs sociaux** pour un meilleur accompagnement dans l'accès aux droits, dans l'éducation, dans l'insertion socio-professionnelle, etc., assorti de salaires attractifs ainsi qu'une amélioration des conditions de travail.

LES 7 RECOMMANDATIONS INTER-THÉMATIQUES ESSENTIELLES

En complément des préconisations opérationnelles exprimées à la fin de chacun des chapitres de ce Livre Blanc, voici sept recommandations inter-thématiques essentielles à prendre en compte pour la mise en œuvre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration de Grand Paris Sud :

- 1 Répertoire de manière exhaustive tous les dispositifs** existants localement aussi bien pour les BPI que pour les primo-arrivants, en identifiant leurs champs d'intervention, les administrations compétentes et les contacts fiables au sein des programmes et des projets ; **mutualiser les informations et les connaissances de chaque acteur du territoire** ;
- 2 Décloisonner les structures, les associations et les administrations** afin de renforcer les partenariats et permettre un réel travail inter-partenarial au service des personnes accompagnées et du bien-être des professionnels ;
- 3 Réfléchir à l'enjeu d'inter-départementalité** dans les dispositifs d'accompagnement et de suivi des personnes primo-arrivantes et BPI sur le territoire de Grand Paris Sud. Il est important de **prendre en compte la coordination et la collaboration entre les départements pour une prise en charge cohérente** ;
- 4 S'inspirer des dispositifs d'accueil exceptionnels déployés en mars 2022 au bénéfice des ressortissants d'Ukraine** qui ont permis une grande fluidité des parcours, étudier la réussite de ces initiatives et en tirer les enseignements ;
- 5 Remettre de l'humain au centre des démarches** et du travail d'accueil et de suivi ; il est primordial de sortir d'une lecture des accompagnements et des parcours uniquement au travers du prisme migratoire en considérant les besoins et les aspirations de chaque personne ;
- 6 Promouvoir et financer le recours à l'interprétariat professionnel** dans tous les domaines de l'action sociale pour faciliter la communication et une meilleure prise en charge ;
- 7 Encourager et développer des outils et des formations à l'interculturalité dans tous les domaines de l'action sociale** pour favoriser une compréhension mutuelle, le respect des différences culturelles...

EN CONCLUSION...

Co-construit et co-écrit par les élus et les professionnels de l'accompagnement des personnes en situation de migration, **ce Livre Blanc vise à susciter une réflexion collective et à orienter la prise de décisions.**

En examinant les constats présentés dans ces pages, nous sommes amenés à nous interroger sur l'efficacité des mesures et des dispositifs de manière plus large, sur l'importance et la place que nous souhaitons accorder aux personnes récemment arrivées sur notre territoire.

Il est essentiel de rappeler les constats exprimés par les professionnels et les élus :

- **Les démarches administratives sont lentes** (délais et listes d'attente pour les rendez-vous et les inscriptions dans les dispositifs), ce qui entraîne une **précarité** (voire d'irrégularité pour les personnes), ainsi qu'un manque de prise en charge médicale et une orientation vers les services d'urgence ;
- **Des barrières linguistiques, culturelles et numériques** génèrent des difficultés à communiquer et sont sources de mauvais diagnostics dans les parcours de soin et de problèmes d'orientations scolaires et professionnelles ;
- **Une méconnaissance des droits, des dispositifs** et des lieux d'accueil et d'accompagnement ;
- **Une diminution inquiétante des lieux d'accueil**, d'accompagnement et d'accès aux droits ;
- **Un manque criant de places dans les centres d'hébergement** ainsi qu'une pénurie de logements adaptés aux familles et aux personnes ayant des problématiques de santé (physique ou mentale) ;
- **Une stigmatisation des personnes qui entraîne des pratiques discriminatoires** dans les prises en charge, en particulier vis-à-vis des personnes en situation irrégulière ce qui peut conduire à se cacher et à éviter les lieux d'accompagnement.

L'insertion socio-professionnelle des migrants est entravée par de multiples obstacles directs (complexité du droit au travail pour les étrangers, précarité résidentielle, obstacles à l'échange des permis de conduire étrangers, difficultés d'accès à des cours de français, etc.) **ainsi que des obstacles périphériques** (problèmes liés à la garde des enfants ou à l'accès à un hébergement stable, difficulté de mobilité...). De plus, la complexité administrative a un impact direct sur les conditions de vie, les parcours scolaires des enfants et l'insertion professionnelle des adultes.

Du côté des professionnels, on constate des difficultés et des souffrances récurrentes révélant parfois un réel épuisement. Les raisons invoquées sont multiples et se croisent :

- **Des manques de moyens financiers et humains**, et une dévalorisation constante des métiers du social.
- **Une multitude de dispositifs difficiles à comprendre et insatisfaisants** dans tous les champs de l'intégration : trop nombreux pour que les accompagnants et les personnes s'y retrouvent, mais aussi avec trop peu de places et des délais d'attente.
- **Une grande complexité des droits et des dispositifs existants** sur le territoire, ce qui pousse les professionnels à développer une expertise dans des domaines qui n'ont pas été abordés lors de leur formation. Selon les professionnels, cette évolution des pratiques et du code du travail social se traduit par une dichotomie entre les « valeurs » de solidarité des métiers du social et les réglementations, attentes et obligations imposées par l'État.

Enfin, professionnels et élus déplorent le manque de fluidité entre les différentes administrations et les difficultés à identifier les différents dispositifs (accès à l'hébergement, accès à la formation et à l'emploi, accès aux soins...), ainsi que leurs conditions d'accès, les acteurs impliqués et leurs missions précises.

Nous espérons que les idées présentées dans ce document rejoindront les diagnostics départementaux réalisés dans le cadre du programme AGIR en Essonne et en Seine-et-Marne ainsi que les préconisations de déploiement prévues pour 2024.

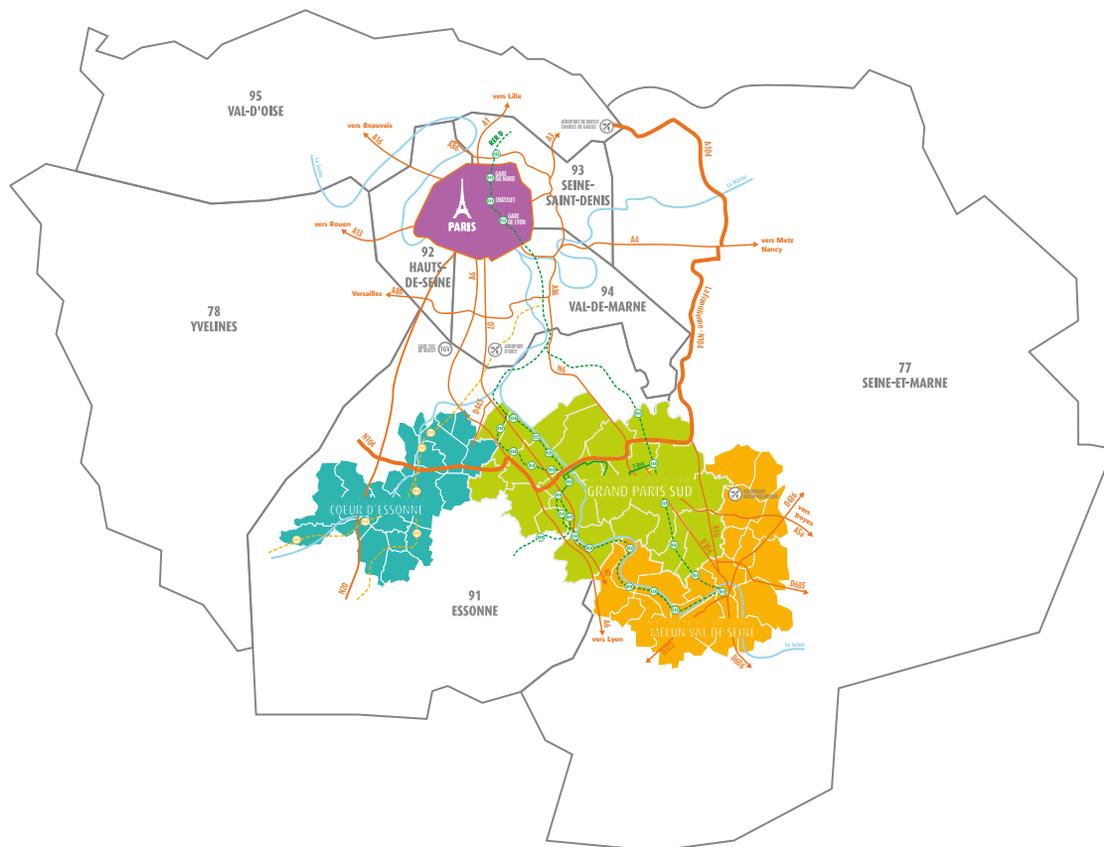
Bien que les domaines d'actions prioritaires mis en avant soient multiples, **il est clair que la connaissance est un enjeu central dans les domaines de l'accompagnement et de l'intégration. En outre, il est essentiel de briser les cloisonnements** entre les structures (parmi lesquelles il y a les administrations) et de favoriser des pratiques plus ouvertes afin de véritablement être au service des personnes.

De plus, la crise profonde qui touche le travail social a un impact direct sur le quotidien des professionnels et la situation des bénéficiaires. Il ne s'agit pas seulement d'une crise des recrutements, mais d'une dégradation des politiques de solidarité et de la notion même de solidarité.

Notre préoccupation principale est de permettre aux personnes en situation de migration d'acquérir les ressources et les outils pour exercer pleinement leurs droits fondamentaux et leur libre arbitre. **Il est essentiel de replacer la personne au cœur des dispositifs et, par conséquent de l'accompagnement, en reconnaissant qu'elle est bien plus qu'une simple personne en situation de migration mais une personne riche de compétences, de projets et d'espoirs.**

LEXIQUE DES SIGLES

ADA :	Allocation pour Demandeur d'Asile	CMU :	Couverture Maladie Universelle
AME :	Aide Médicale d'État	CNDA :	Cour Nationale du Droit d'Asile
ASE :	Aide Sociale à l'Enfance	CPH :	Centre Provisoire d'Hébergement
ASL :	Atelier Socio-Linguistique	CTAI :	Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration
AT-SA :	Accueil Temporaire - Service de l'Asile	DNA :	Dispositif National d'Accueil
BPI :	Bénéficiaires de la Protection Internationale	DPAR :	Dispositif de Préparation Au Retour
CADA :	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile	EMPP :	Équipe Mobile Psychiatrie Précarité
CAES :	Centre d'Accueil et d'Examen de Situation administrative	GUDA :	Guichet Unique de Demande d'Asile
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales	HUDA :	Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile
CAI :	Contrat d'Accueil et d'Intégration	MDS :	Maison Des Solidarités
CAO :	Centre d'Accueil et d'Orientation	NIR :	Numéro d'Inscription au Répertoire, (aussi appelé numéro de sécurité sociale)
CASO :	Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation	OEPRE :	Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants
CASNAV :	Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage	OFII :	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale	OFPRA :	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
CDRIML :	Centre de Ressources Illettrisme et Maîtrise de la Langue	PASS :	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
CECRL :	Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues	PACEA :	Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie
CEJ :	Contrat Engagement Jeune	PRAHDA :	Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
CESEDA :	Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile	PIAL :	Pôles Inclusifs d'Accompagnements Localisés
CHUM :	Centre d'Hébergement d'Urgence pour Migrants	QPV :	Quartier prioritaire de la Politique de la Ville
CIR :	Contrat d'Intégration Républicaine	RSA :	Revenu de Solidarité Active
CIO :	Centre d'Information et d'Orientation	SIAO :	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
CMA :	Conditions Matérielles d'Accueil	SEGPA :	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
CMP :	Centre Médico-Psychologique	UPE2A :	Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants
CMPP :	Centre Médico-Psycho-Pédagogique		



Un grand merci aux élus de Grand Paris Sud pour leur participation à la réflexion et leur soutien à la création de ce Livre Blanc !

- Association C'est MA vie !
- COALLIA
- Maison de l'Emploi et de la Formation de Grand Paris Sud
- Centre d'accompagnement psychosocial pour les personnes exilées (CAPSE) / Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) / Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA)
- Antenne Emploi de Grigny
- Association ALINKE
- Apprendre et Entreprendre Solidaire
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) Essonne & Val-de-Marne
- Agglomération Grand Paris Sud
- Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA)
- Mairie d'Evry-Courcouronnes
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Lycée Charles Baudelaire
- Mairie de Ris-Orangis
- Mairie de Grigny
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Ile-de-France
- Emmaüs Connect